

Rapport de gestion 2017

94^e exercice



Couverture : ville de Payerne © Olivier Rapin

Quatrième de couverture : village de Rivaz

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le but de ne pas alourdir le texte

Ce rapport de gestion est imprimé sur du papier composé à 60 % de papier recyclé FSC et à 40 % de fibres fraîches certifiées FSC

Caisse intercommunale de pensions (CIP), Caroline 9, case postale 288, CH-1001 Lausanne, www.cipvd.ch

Sommaire

5	Message du président
6	Prévoyance professionnelle
6	Effectif
9	Ressources et prestations
11	Gestion de la fortune
21	Degré de couverture et frais d'administration
23	Bilan au 31 décembre
24	Compte d'exploitation
26	Annexe aux comptes
26	1. Bases et organisation
27	Conseil d'administration
28	2. Membres actifs et rentiers
30	3. Nature de l'application du but
31	4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes
33	5. Couverture des risques
41	6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
50	7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
52	8. Demandes de l'autorité de surveillance
52	9. Autres informations relatives à la situation financière
52	10. Evénements postérieurs à la date du bilan
53	Attestation de l'expert de la Caisse
54	Rapport de l'organe de révision
56	Inventaires
56	Liste des immeubles par district
57	Liste des employeurs - communes, services et institutions
62	Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Message du président

Pour la Caisse intercommunale de pensions, l'exercice 2017 aura été marquant à deux égards. Tout d'abord, c'est durant l'année écoulée que votre Caisse a soumis un nouveau plan de financement dans les délais impartis à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So). Sur cette base, l'As-So a autorisé la poursuite de la gestion de la CIP selon le système de la capitalisation partielle. Ensuite, l'exercice 2017 se caractérise par la très bonne performance des placements de la Caisse, s'élevant à 7,9 %, nette de frais. Ce résultat a permis d'alimenter les provisions techniques, en particulier la provision pour couvrir les droits compensatoires du nouveau plan de prévoyance. Il a aussi permis d'alimenter légèrement la réserve de fluctuation de valeurs (RFV). Quant au degré de couverture, arrêté à 71,6 %, il est en hausse par rapport à 2016 et est toujours au-dessus du chemin de recapitalisation de 64,2 % fixé pour 2017. Il convient toutefois de rappeler que ces très bons résultats sont le fruit de performances conjoncturelles exceptionnelles des marchés d'actions. Le début de l'année 2018 montre que ces mêmes marchés peuvent également corriger à la baisse.

Adoption d'un nouveau plan de prévoyance avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019

La CIP doit se conformer à la législation fédérale qui oblige de soumettre à l'Autorité de surveillance tous les cinq ans un plan de financement démontrant que la Caisse est en mesure d'atteindre un degré de couverture de 80 % d'ici à 2052. En novembre 2017, l'Autorité de surveillance a donné son accord pour que la CIP puisse continuer de fonctionner selon le système de la capitalisation partielle pour une durée de cinq ans. Elle a pris sa décision sur la base du nouveau plan de financement soumis par le Conseil d'administration, plan préalablement adopté par l'Assemblée des délégués.

Le nouveau plan entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et permettra à la CIP de continuer à servir des prestations de tout premier ordre. D'importantes mesures compensatoires s'échelonneront sur dix ans et seront prises en charge par la Caisse en faveur des assurés les plus proches de l'âge de la retraite (coût total pour la CIP de CHF 100 millions). Avec ce nouveau plan, la Caisse a, de plus, réussi à maintenir la primauté de prestations et un taux de rente maximum égal au plan actuellement en vigueur.

La CIP a dû vivre deux révisions de ses Statuts et de son Règlement de prévoyance sur une courte période. Ce rythme soutenu est imposé par les lois en vigueur et un environnement économique difficile. Votre Conseil d'administration est bien sûr conscient des sacrifices demandés aux assurés et aux employeurs. Il est toutefois convaincu que les changements apportés et les mesures compensatoires allouées vont permettre à la CIP de tenir ses objectifs : maintenir une caisse de pensions attractive et garantir un niveau de prestations équivalent au plan actuel.

Résultats de l'exercice 2017

Ces profonds changements interviennent dans une période assez particulière, voire paradoxale. En effet, les taux d'intérêt servis par les marchés financiers se situent toujours à des niveaux historiquement bas, alors que les performances des marchés actions ont atteint des valeurs élevées lors de l'exercice écoulé.

En parallèle aux travaux liés à la révision du plan de prévoyance, le Conseil d'administration n'a pas relâché l'attention vouée à la fortune de la Caisse. Pour 2017, la performance nette de la CIP est de 7,9 %. Ce résultat peut être qualifié de très bon. Il est d'ailleurs bien meilleur que celui de l'année précédente et supérieur à la plupart des indices de référence. Cette performance découle de la très bonne tenue des marchés financiers, ainsi que de la qualité de gestion des placements apportée par notre gérante, Retraites Populaires. La forte progression des marchés d'actions (suisses et étrangers) explique en grande partie les bonnes performances globales de l'année. Nous parlons ici de valeurs non réalisées, soit d'évaluation d'actifs et non pas de sommes réellement encaissées. Dans les faits, il s'agit donc d'un résultat comptable.

Le résultat de l'exercice 2017 a permis, d'une part, d'augmenter les capitaux qui servent à couvrir les rentes en cours

en appliquant un taux d'intérêt technique de 2,25 % et les tables actuarielles les plus récentes. D'autre part, pour les assurés actifs, des provisions techniques ont été constituées en vue du passage au nouveau taux technique et aux nouvelles tables actuarielles prévues lors du changement de plan au 1^{er} janvier 2019. Pour ces mêmes assurés actifs, ce résultat a également rendu possible la constitution d'une provision de CHF 100 millions pour les droits compensatoires. Enfin, l'exercice écoulé a autorisé une légère alimentation de la RFV pour atteindre 7,4 % des engagements de prévoyance (contre 6,8 % en 2016). La RFV représente le seul moyen de se prémunir contre les variations souvent rapides et agressives des marchés pouvant conduire à une performance insuffisante ou négative. Tenant compte de ce qui précède, le degré de couverture de la Caisse passe de 70,8 % au 31 décembre 2016 à 71,6 % à fin 2017. Ainsi, il est toujours supérieur au taux de 64,2 % fixé par le chemin de recapitalisation. Au niveau de ses effectifs, la CIP a poursuivi son expansion en 2017 en enregistrant une augmentation de 381 assurés et de 278 rentiers, portant son effectif global à près de 20'000 membres. Ce nombre était de 14'600 à fin 2010. Le nombre d'employeurs affiliés à fin 2017 s'établit à 305.

Nécessité de rester vigilants face aux nombreux défis

A l'heure d'écrire ces lignes, les corrections des marchés financiers de début 2018 sont un peu moins rassurantes et les fluctuations enregistrées lors des deux premiers mois de l'année entament rapidement le coussin de sécurité que représente la RFV.

Par ailleurs, les évolutions qui s'opèrent dans le milieu de la prévoyance, et elles sont nombreuses, restent des défis pour la CIP. Avec l'espérance de vie à l'âge de la retraite qui continue de s'allonger, un contexte économique plus difficile et la persistance de taux d'intérêts bas, la garantie des prestations ne pourra être assurée qu'avec une stratégie prudente. Le contexte actuel exige en effet de la CIP qu'elle assure la solidité de ses engagements. Pour y parvenir, elle doit trouver un moyen de réduire autant que possible les risques et préserver la justice entre les générations. Le Conseil d'administration est persuadé que le changement de plan de prévoyance prévu le 1^{er} janvier 2019 va permettre à la CIP de s'adapter à l'évolution de l'environnement qui l'entoure et d'atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, votre Conseil d'administration, qui reste confiant en l'avenir, continuera à faire preuve de prudence face à la volatilité des marchés financiers en œuvrant sans relâche dans le but de conserver une gestion rigoureuse de la fortune qui lui est confiée.

Je terminerais en remerciant chaleureusement la Direction, les collaboratrices et collaborateurs de Retraites Populaires, le délégué au mandat, le secrétaire et mes collègues du Conseil d'administration de leur parfaite collaboration, ainsi que la très bonne entente qui anime les séances et tous nos échanges.

Jean-François Niklaus
Président

Prévoyance professionnelle

Effectif

Employeurs

A fin 2017, la Caisse compte 305 employeurs affiliés.

Huit nouveaux employeurs se sont affiliés durant cette année, conformément à l'art. 5 des Statuts :

- Aduna romandie ;
- Association scolaire centre Lavaux ;
- Fondation planète enfants malades ;
- Fondation vaudoise contre l'alcoolisme ;
- Fourchette verte Suisse ;
- Ligue pulmonaire vaudoise ;
- Ligue vaudoise contre le rhumatisme ;
- Promotion santé Vaud.

Dix employeurs sont sortis :

- Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye, Triage forestier intercommunal de Le Vaud et Ligues de la santé (dissolutions) ;
- Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier, Association des réseaux de soins de la Côte, Colonie de vacances de Lutry (résiliations) ;

- Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois, Fondation du Midi, Hôpital Inter cantonal de la Broye (EMS Les Cerisiers) et Maison de retraite de Coppet (contrats avec cercle d'assurés fermés).

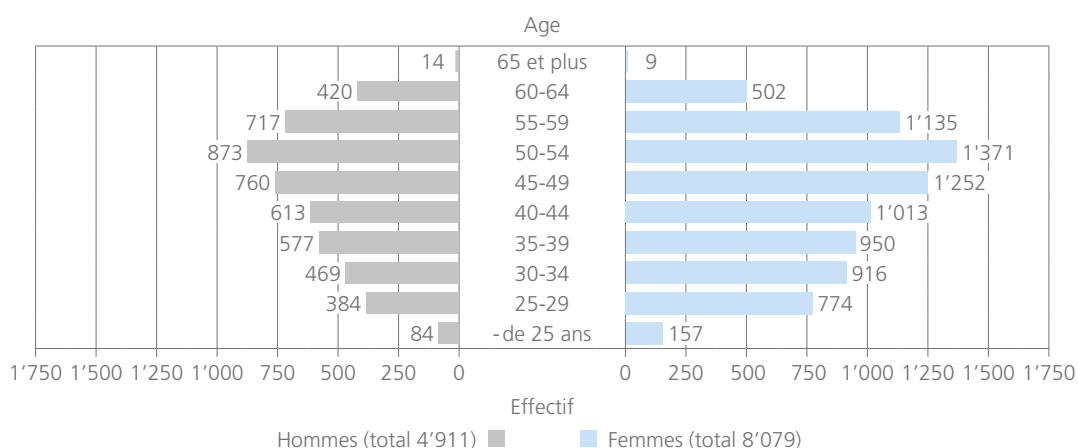
Actifs

En 2017, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 381 unités portant l'effectif global à 13'609 assurés actifs au 1^{er} janvier 2018, dont 12'990 au plan ordinaire, 149 au plan risques et 470 au plan minimum LPP. Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous le chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes.

Nous relevons que l'âge moyen de l'ensemble des assurés du plan ordinaire reste stable à 45 ans et 3 mois à la fin de l'année 2017. L'âge moyen des hommes augmente d'un mois pour atteindre 46 ans. Pour les femmes, on observe une diminution d'un mois et il se situe à 44 ans et 9 mois.

L'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, diminue très légèrement par rapport à 2016 pour se situer à 32 ans et 9 mois. L'âge d'entrée moyen des hommes augmente de deux mois et s'élève à 31 ans et 8 mois, celui des femmes se réduit de trois mois pour atteindre 33 ans et 4 mois.

Age des assurés actifs du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2018

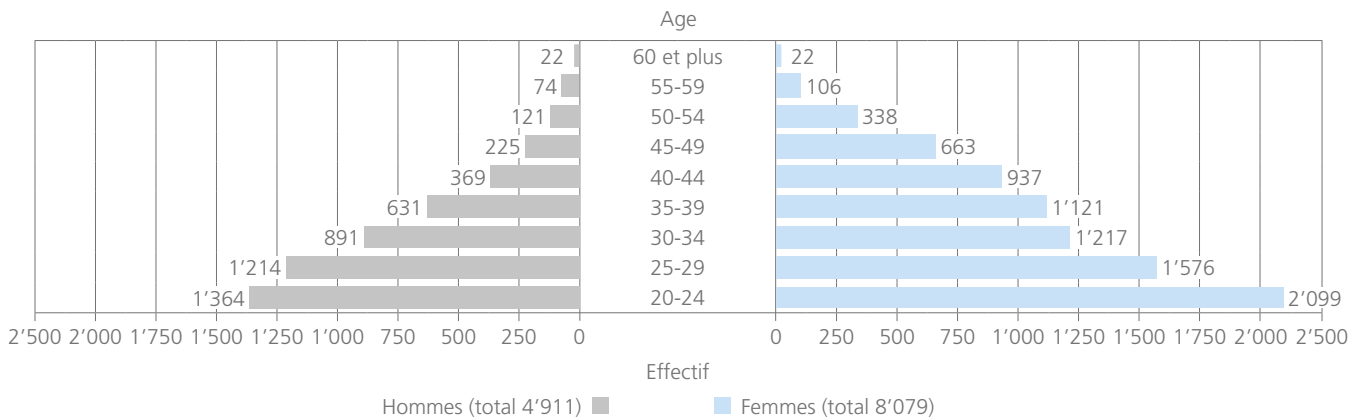


Répartition par classes d'âge et caractéristiques des assurés actifs du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2018

Effectif	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
Hommes	84	384	469	577	613	760	873	717	420	14	4'911	46.00	93.37	4'585.40
Femmes	157	774	916	950	1'013	1'252	1'371	1'135	502	9	8'079	44.09	70.83	5'722.36
Total	241	1'158	1'385	1'527	1'626	2'012	2'244	1'852	922	23	12'990	45.03	79.35	10'307.57
Total 01.01.2017	243	1'089	1'296	1'424	1'653	2'018	2'177	1'824	837	19	12'580	45.03	79.49	10'000.19

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Age des assurés actifs du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP au 1^{er} janvier 2018 (rachat compris)



Rentiers

En 2017, l'effectif des rentiers est en augmentation de 278 unités. Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif global se monte à 6'400 rentiers dont 1 au plan risques et 71 au plan minimum LPP.

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif des rentiers des plans ordinaire et risques comprend également 457 enfants et 117 invalides temporaires. Une page détaillant ces données se trouve sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Age des rentiers au 1^{er} janvier 2018 (plans ordinaire et risques)

Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- 40 ans			12	37	1	1	51
40-44			10	31	1	3	45
45-49			18	29	2	10	59
50-54			43	89	5	12	149
55-59	23	24	74	91	8	25	245
60-64	268	283	55	96	10	64	776
65-69	489	633	91	97	12	85	1'407
70-74	456	478	77	57	9	118	1'195
75-79	300	236	46	35	20	133	770
80-84	194	131	16	6	9	174	530
85-89	123	70	8	3	3	132	339
90-94	38	30	2	1	2	81	154
95-99	4	2				25	31
100 et +						4	4
Total*	1'895	1'887	452	572	82	867	5'755
Age moyen pensionnés **	72.10	71.03	64.06	59.09	69.11	77.10	71.01
01.01.2017	72.09	71.02	64.03	59.04	69.07	77.04	70.11

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des rentes temporaires (enfants et invalides)

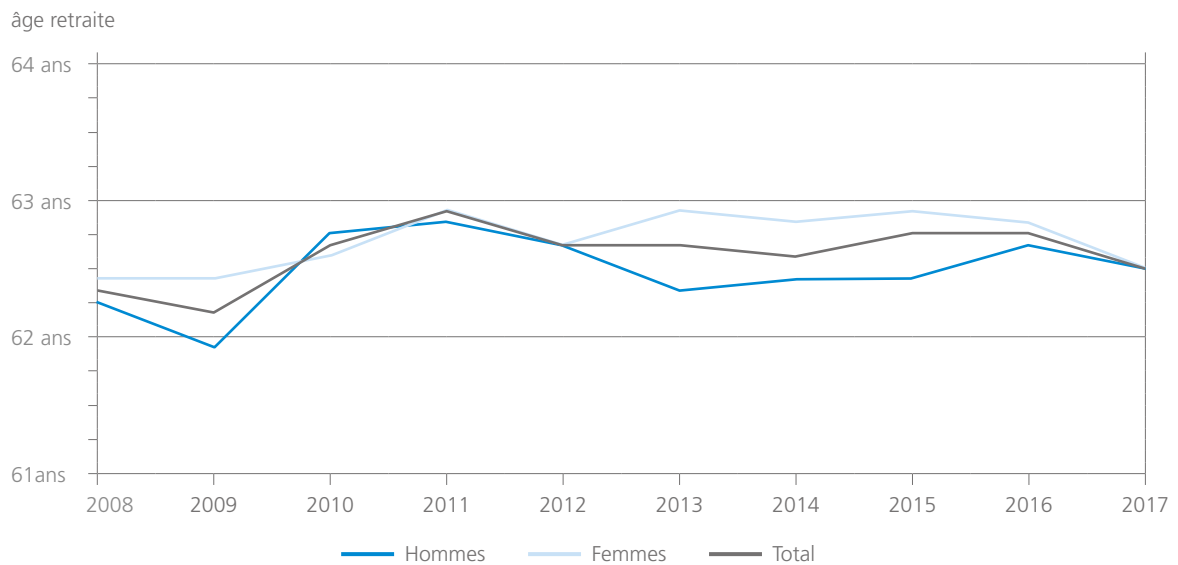
** Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Age de départ à la retraite en 2017

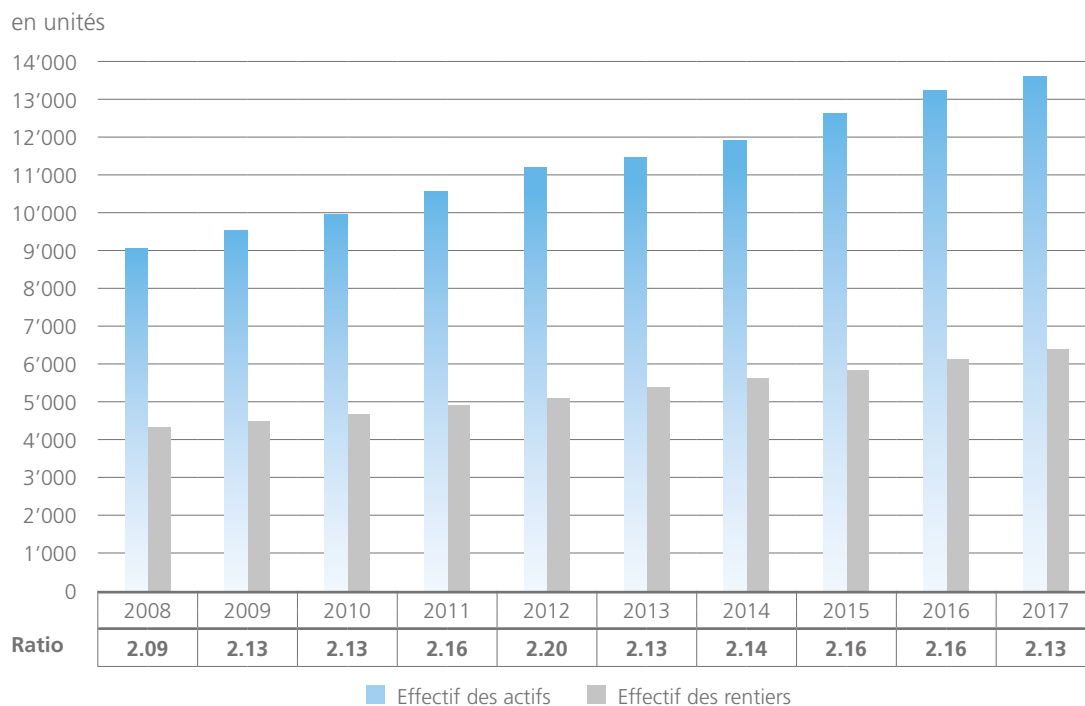
Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	13	12	25
59 ans	5	7	12
60 ans	11	13	24
61 ans	14	9	23
62 ans	14	28	42
63 ans	20	16	36
64 ans	8	67	75
65 ans	32	4	36
66 ans		1	1
67 ans	1		1
68 ans	1		1
69 ans			
70 ans			
Total	119	157	276
Age moyen départ à la retraite *	62.06	62.06	62.06
2016	62.08	62.10	62.09

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois

Evolution de l'âge effectif moyen du départ à la retraite



Evolution des effectifs et ratio actifs / rentiers



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2017, les ressources totales ont augmenté de CHF 7,6 millions.

Cette progression est due d'une part à l'augmentation des cotisations et des contributions atteignant CHF 7,4 millions et d'autre part à des apports dans la réserve de cotisations d'employeur pour CHF 2 millions. L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions provient quant à elle de la hausse du salaire cotisant moyen et de l'accroissement du nombre d'assurés actifs.

Les rachats et apports de libre passage ont cette année diminué de CHF 1,4 millions, de même que les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement de CHF 0,5 million.

Prestations

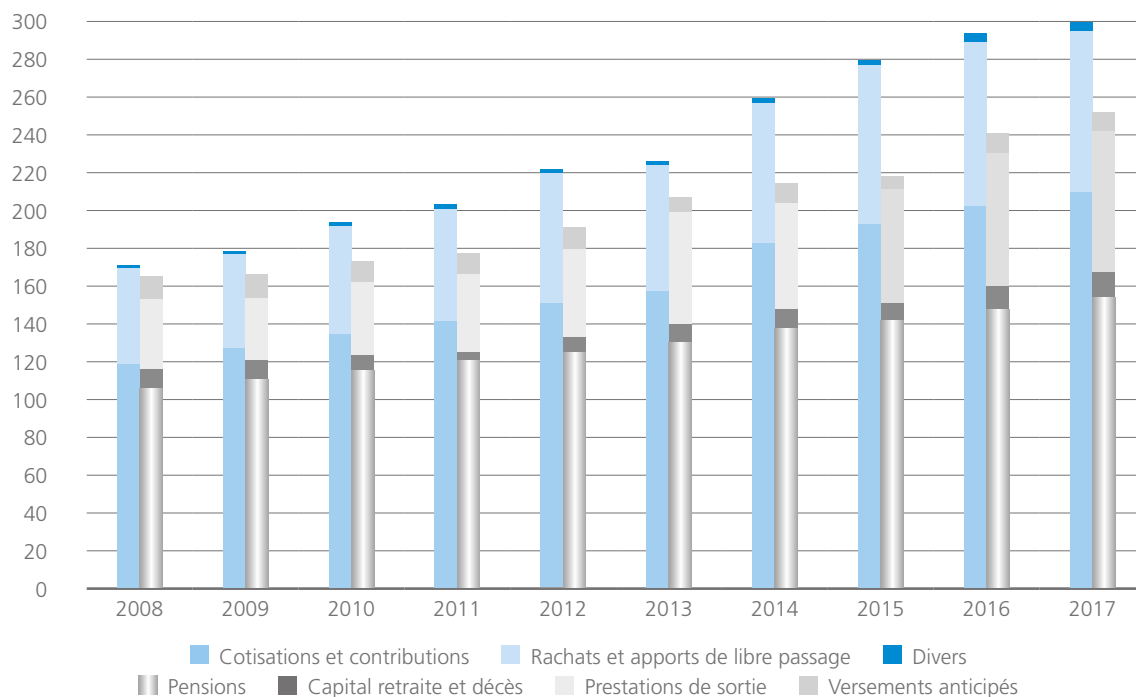
En 2017, les prestations ont enregistré une augmentation globale de CHF 10,8 millions.

Les pensions se sont accrues de CHF 6,7 millions, se situant légèrement en dessus de la tendance moyenne observée ces dernières années. Les prestations en capital versées à la retraite et au décès ont vécu quant à elles une hausse de CHF 1,1 millions lors de l'année écoulée.

Les prestations de sortie ont connu également un accroissement de CHF 3,8 millions. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ainsi que ceux entraînés par un divorce ont de leur côté diminué de CHF 0,8 million. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2018 (plans ordinaires et risques)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	9'027'914	142'323	1'566'483	1'466'407	12'203'127
Supplément temporaire	445'860	56'841	118'773		621'474
Avance AVS	95'917				95'917
Remboursement avance AVS	-110'630				-110'630
Enfant	53'165	15'726	74'828	26'277	169'996
Autres prestations	1'050		725	4'757	6'532
Fonds de solidarité	1'040		1'170	300	2'510
Total	9'514'316	214'890	1'761'979	1'497'741	12'988'926

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	3'782	117	1'024	949	5'872
Supplément temporaire	446	116	558		1'120
Avance AVS	104				104
Remboursement avance AVS	258				258
Enfant	82	68	252	55	457
Autres prestations	41		7	136	184
Fonds de solidarité	4		3	1	8
Total	4'717	301	1 844	1 141	8'003

Gestion de la fortune

Rétrospective de l'année 2017

Le millésime 2017 aura été un très bon cru en matière de gestion des actifs. D'une part les performances absolues sont fortement positives, d'autre part la gestion active a obtenu de très bons résultats, avec une surperformance de la plupart des classes d'actifs par rapport à leur indice. La forte progression des marchés actions explique en grande partie les bonnes performances globales sur la période. L'année aura en effet été marquée par un regain d'optimisme constant sur les marchés, grâce à des indicateurs macro-économiques très positifs et en amélioration dans toutes les régions.

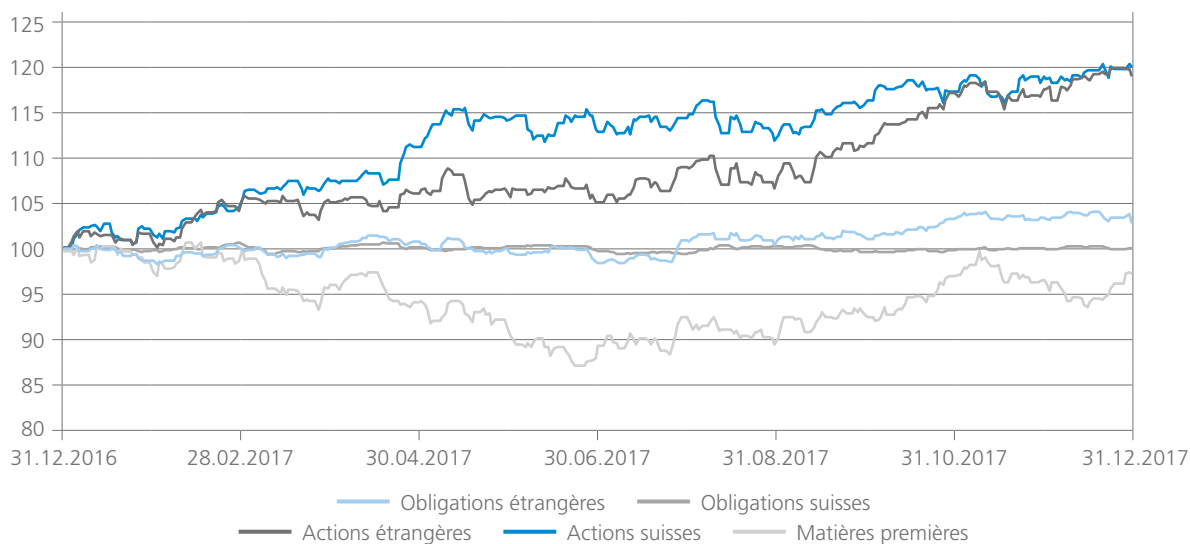
Aux Etats-Unis, 2017 a débuté avec l'intronisation de Donald Trump à la présidence. Après des mois d'un leadership tumultueux et l'échec de la réforme surnommée « Obama-care », l'année se termine sur un succès pour le gouvernement avec l'adoption de la réforme fiscale par les Chambres. Celle-ci va permettre une baisse du taux d'imposition des entreprises et favoriser les dépenses d'investissement via leur déductibilité fiscale. En Europe, l'éloignement temporaire des courants populistes en Hollande, en France et en Allemagne a coïncidé avec une reprise économique vigoureuse. La zone euro est rapidement passée du statut de maillon faible à celui de moteur de la reprise, ce qui a conduit à une hausse des marchés actions et de l'euro. La monnaie européenne s'est en effet fortement appréciée par rapport au CHF avec l'amélioration des conditions économiques en Europe. Au Japon, la combinaison de réformes structurelles et d'une politique monétaire agressive a permis une reprise de la croissance, de la confiance et du marché. Quant aux marchés émergents, la faiblesse du USD et la reprise globale a permis à la plupart de ceux-ci d'améliorer leurs perspectives après la forte dégradation de ces dernières années, ce qui a abouti à une très forte progression des marchés actions de la plupart de ces pays.

La vigueur de la reprise économique a relégué la dimension politique au second plan. Ni les difficiles négociations du Brexit, ni les élections françaises ou allemandes, ni la situation en Catalogne ou au Proche-Orient, ni même les missiles nord-coréens n'ont réussi à faire dérailler les marchés.

Dans cet environnement de reprise synchronisée et d'inflation contenue, les conditions monétaires globales sont restées extrêmement accommodantes. La Fed a certes poursuivi son resserrement monétaire avec trois décisions d'augmentation de ses taux directeurs, dont la dernière a eu lieu mi-décembre. Cependant, la réduction de la taille de son bilan débute à peine et ces hausses de taux ont été largement compensées par la poursuite de l'assouplissement monétaire en Europe et au Japon. Cette abondance de liquidités explique l'apparente contradiction entre la hausse des marchés actions et la faiblesse des taux. En effet, dans un contexte de reprise de la croissance et d'éloignement des tendances déflationnistes, les taux longs devraient remonter. Or, leur progression est restée limitée durant l'année.

Avec le resserrement monétaire attendu en 2018, on parle de plus en plus des politiques budgétaires pour prendre le relais. Ce virage est déjà en place aux Etats-Unis avec l'adoption de la nouvelle loi fiscale. En Europe, une plus grande intégration budgétaire dépendra en grande partie de la position de l'Allemagne. Néanmoins, les politiques d'austérité semblent appartenir au passé. La combinaison d'une reprise globale synchronisée et de politiques budgétaires moins strictes pourrait favoriser le retour de l'inflation et une remontée des taux. Cette transition devra être très progressive, au risque de créer des turbulences dans certains segments du marché obligataire.

Evolution des principales classes d'actifs au cours de l'année 2017 (CHF non couvert)



Placements

Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. L'approche mise en place pour la gestion des placements est très diversifiée et fait appel à une large palette de classes d'actifs. Cela permet de répondre à de multiples contraintes dans la gestion, notamment de profiter de différentes sources de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le niveau de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer.

La gestion des placements est confiée à Retraites Populaires, laquelle a recours à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicielles peu onéreuses et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion. Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs dans le portefeuille. Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessous est celle qui a prévalu dans le courant de 2017. Le Conseil d'administration a validé une nouvelle allocation stratégique à partir du 31 décembre 2017. Celle-ci est présentée au point 6.1 de l'annexe aux comptes.

Allocation

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2017	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	3.6	0	2	4
Obligations libellées en CHF	6.5	6	9	12
Obligations libellées en monnaies étrangères	9.3	7	10	13
Actions de sociétés suisses	12.7	7	12	17
Actions de sociétés étrangères	17.7	9	14	19
Titres de gages immobiliers	7	7	9	11
Immobilier direct suisse	20.5	20	22.5	25
Immobilier indirect suisse	1	0	1	3
Placements alternatifs (Hedge Funds)	7.6	5	7	9
Placements privés	4	2	4	6
Matières premières	1.9	0	2	5
Obligations convertibles	3.5	1	4	7
Immobilier indirect étranger	2.7	0	2	4
Infrastructures	0.6	0	1.5	3
Gestion de la couverture de change	-0.1			
Gestion de la couverture actions	1.5			

Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Conscient de ses responsabilités, le Conseil d'administration de la CIP a adopté, il y a plusieurs années, des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'à la Charte de

l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle. En outre, Retraites Populaires, gérante de la CIP, a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP. La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Droits de vote

Les droits de vote sont exercés pour notre portefeuille en actions suisses avec l'appui d'une société spécialisée. Un résumé des votes de l'exercice est mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse (www.cipvd.ch).

En outre, la CIP ainsi que sa gérante adhèrent aux lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

Investissements responsables

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CIP applique depuis 2008 une politique d'investissements socialement responsables. Afin de matérialiser son engagement à long terme envers ses assurés, rentiers, employeurs affiliés, partenaires et envers la société en général, la CIP a rédigé en 2015 une Charte d'investissement responsable. Cette Charte définit les principes généraux qui sont appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers sous gestion (disponible sur www.cipvd.ch).

Pour ce faire, la CIP effectue depuis 2016 un suivi de son portefeuille (« monitoring ») selon les critères ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) et a, dès 2017, engagé le dialogue avec les sociétés du portefeuille qui ont des progrès à réaliser en matière d'investissement durable. L'activité de « monitoring » a été attribuée à une société spécialisée basée à Genève, Conser Invest SA. Elle a évalué d'un point de vue ESG en premier ressort les sociétés détenues dans les portefeuilles des actions suisses et étrangères. L'activité de dialogue a quant à elle été confiée à Ethos Services SA, par le biais de son Ethos Engagement Pool (EEP Suisse et EEP International) qui représente les voix de différentes caisses de pensions et institutions suisses exonérées fiscalement. Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés. Cette démarche vise à sensibiliser les entreprises, soit par des dialogues en direct, soit par la signature de conventions collectives, à améliorer leur gouvernance et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

En 2017, le Conseil d'administration de la CIP a de plus décidé d'exclure certains titres. La liste d'exclusion comporte à ce jour 18 sociétés internationales. Les critères retenus pour établir cette liste sont les suivants :

- les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ;
- les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

La volonté d'améliorer graduellement la qualité du portefeuille sous l'angle de l'investissement responsable reste une priorité durant l'année 2018 et se fera par les axes suivants :

- suivi des portefeuilles ;
- sensibilisation de nos gérants internes et externes sur l'importance des enjeux ESG par de la formation en interne et information quant à notre approche pour tous nos gérants externes ;
- prise en compte des critères extra-financiers lors des contacts avec les gestionnaires de fonds (sélection et suivi) ;
- création d'indicateurs et de rapports ;
- développement de l'approche à d'autres classes d'actifs.

Dans le domaine immobilier, la durabilité fait également partie intégrante de la gestion de notre patrimoine, notamment dans les décisions en matière de rénovations.

Performance

Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour Total Expense Ratio ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque et l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Sur l'année, la Caisse a réalisé une performance nette de 7,9 %. Cette performance est notamment due à la très forte progression des marchés actions, auxquels nous sommes restés exposés durant l'ensemble de la période. L'absence de volatilité qui a caractérisé 2017 a eu tendance à faire oublier les risques. Il ne faut cependant pas oublier que les politiques de soutien monétaire mises en place après la crise financière ont favorisé l'abondance de liquidités, la baisse des taux, des primes de risque sur le crédit et la hausse des principaux marchés cotés. Le positionnement des portefeuilles vise donc à diversifier au maximum ces risques et il convient de rester vigilant sur les évolutions économiques, politiques et des marchés.

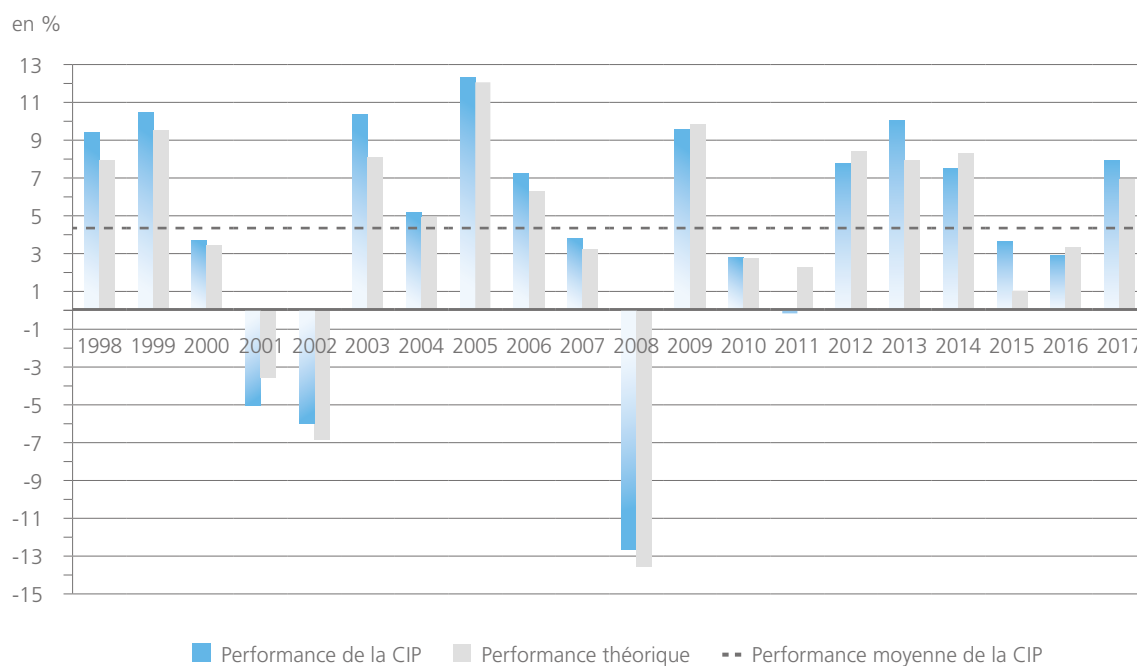
La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CIP

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	9.4	7.9
1999	10.4	9.5
2000	3.7	3.4
2001	-5.0	-3.5
2002	-6.0	-6.8
2003	10.4	8.1
2004	5.1	4.9
2005	12.3	12.0
2006	7.2	6.3
2007	3.8	3.2
2008	-12.6	-13.5
2009	9.5	9.8
2010	2.8	2.7
2011	-0.1	2.2
2012	7.8	8.4
2013	10.0	7.9
2014	7.5	8.3
2015	3.7	1.0
2016	2.9	3.3
2017	7.9	6.9
Moyenne géométrique	4.3	3.9

* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

Evolution de la performance globale de la CIP



Performance et volatilité des classes d'actifs

Notre gestion active a donné des résultats extrêmement satisfaisants en 2017. Quasiment toutes les classes d'actifs ont eu une performance supérieure à leur indice, parfois dans une large mesure. La progression des marchés actions contribue de manière importante à la performance globale de la Caisse. Celle-ci a été très linéaire et quasi ininterrompue durant l'année. Dans l'obligataire, les prêts aux entreprises et notamment à celles de moindre qualité (high yield) ont

également progressé, mais dans une mesure moindre que les actions en raison de primes de risques déjà fortement compressées. Les emprunts gouvernementaux ne progressent quant à eux que très faiblement, au vu de taux déjà extrêmement faibles. L'immobilier indirect suisse (fonds) a vu une année très volatile, qui se termine toutefois avec une performance positive grâce au rebond de décembre. La performance globale de la Caisse est largement supérieure à celle de l'indice de référence, principalement grâce à la surperformance de la plupart des classes d'actifs.

Classes d'actifs	Performance en %		Volatilité à 5 ans	
	CIP	Indices de référence	CIP	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	-0.1	-0.8		
Obligations libellées en CHF	1.0	0.1	1.2	2.7
Obligations libellées en monnaies étrangères	5.6	6.0	6.3	6.2
Actions de sociétés suisses	21.0	19.9	10.4	10.7
Actions de sociétés étrangères	20.1	18.9	10.4	10.8
Titres de gages immobiliers	2.0	1.5		
Immobilier direct suisse	2.6	2.6		
Immobilier indirect suisse	8.5	6.6	6.0	7.4
Placements alternatifs (Hedge Funds)	4.3	3.1	3.3	3.4
Placements privés	11.8	10.0		
Matières premières	2.3	-2.4	9.2	12.4
Obligations convertibles	6.1	2.5	5.0	5.2
Immobilier indirect étranger	9.7	6.8		
Infrastructures	7.6	7.2		
Global	7.9	6.9	3.5	3.6

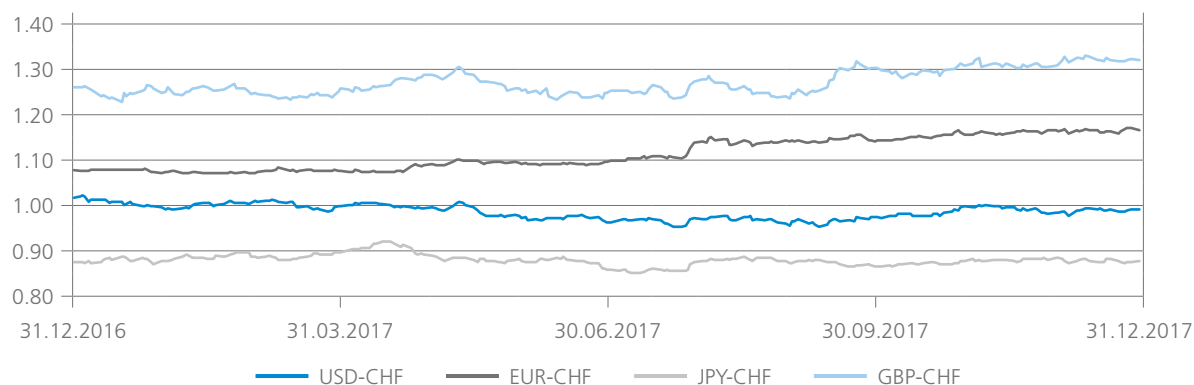
Couvertures de change et du risque actions

Les principales devises ont eu des évolutions contrastées. L'euro s'est fortement apprécié (+9,2%), il en va de même pour la livre sterling (+4,9%). A l'inverse, le dollar s'est affaibli (-4,5%), tandis que le yen est resté stable. L'objectif de couverture de ces quatre devises est de 80%. Ces couvertures ont certes protégé la baisse du dollar, mais celle-ci ayant été plus que compensée par la hausse de l'euro et de la livre sterling, il en résulte un coût de couverture globale de -0,4%.

Dans un contexte de très forte progression des marchés, la stratégie de couverture du risque actions a eu une contribution négative. Ces couvertures sont destinées à nous protéger d'une baisse importante (-10% et au-delà). Leur coût constitue une prime d'assurance contre de tels événements.

Ces deux familles de couvertures (overlays) s'inscrivent dans une vision à long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille. Le graphique « Evolution des taux de change » illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2017.

Evolution des taux de change



Liquidités et créances diverses à court et moyen termes

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. La diversification de nos prestataires et des négociations ont permis de minimiser l'impact des taux d'intérêts négatifs. Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille de placements collectifs, des placements gérés en direct ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques, ceci afin d'assurer une bonne diversification par émetteurs et par types d'investissements.

La surpondération relative des débiteurs étrangers en CHF a été diminuée au cours de l'année en faveur d'une exposition plus en ligne avec l'indice de référence, ainsi qu'une légère augmentation de l'exposition crédit. La durée du portefeuille demeure inférieure et son rendement à l'échéance supérieur à l'indice de référence. La performance en 2017 est supérieure à celle de son indice de référence et s'explique essentiellement par la bonne contribution des fonds crédits (prêts aux entreprises). La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de placements collectifs et d'un mandat de gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

Le portefeuille a été repositionné tout au long de l'année afin de le préparer pour la séparation en quatre nouveaux compartiments obligataires dès le 1^{er} janvier 2018. La durée du portefeuille est restée inférieure et son rendement à

l'échéance supérieur à l'indice de référence. La performance 2017 est positive et légèrement inférieure à celle de l'indice de référence, principalement en raison d'une durée plus courte et d'un positionnement plus défensif dans le crédit à haut rendement. La volatilité du portefeuille est en ligne avec celle de son indice de référence.

Actions de sociétés suisses

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de placements collectifs et de mandats de gestion répartis entre différents gestionnaires externes. La performance 2017 est positive et supérieure à celle de son indice de référence. Cette surperformance s'explique par la surpondération des sociétés de petites et moyennes capitalisations dans le portefeuille et par la bonne sélection des gérants, la grande majorité d'entre eux ayant mieux performé que le marché. A noter que la volatilité du compartiment est légèrement inférieure à celle de son indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Actions de sociétés étrangères

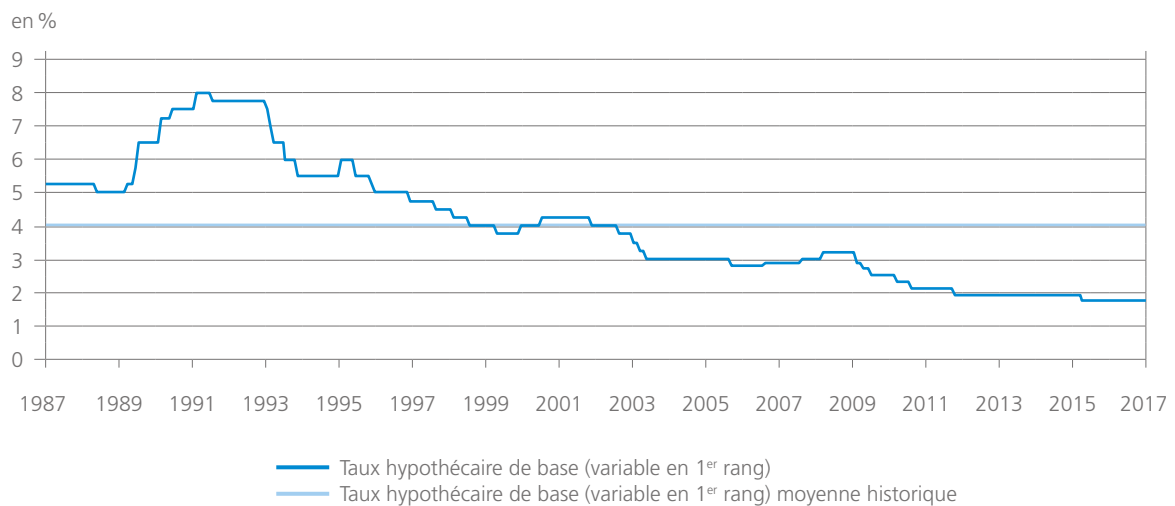
Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de placements collectifs et de mandats de gestion confiés à des gestionnaires assurant une très grande diversification géographique et de styles de gestion. La performance 2017 est positive et supérieure à celle de son indice de référence. Cette surperformance est principalement due à la contribution positive des gérants. Plusieurs d'entre eux, exposés aux sociétés de petites et moyennes capitalisations sur les marchés nord-américains et européens, ont réalisé une surperformance dans un contexte de marché haussier. A noter que la volatilité du compartiment actions étrangères est légèrement inférieure à celle de l'indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Titres de gages immobiliers

Le secteur des titres de gages immobiliers comprend principalement les prêts hypothécaires et les crédits de construction. Les prêts immobiliers sont proposés conformément aux règles de l'Association suisse des banquiers (ASB) validées par la FINMA. Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers. Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes ce qui a pour conséquence de réduire la part des finance-

ments hypothécaires à taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide. En 2018, les démarches visant à consolider l'image de la CIP comme un partenaire en matière de financement sont maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixes, avec une palette très large étant donné que des durées de 1 à 10 ans sont actuellement disponibles (pour la CIP) et que différentes tranches peuvent être souscrites pour répartir le risque.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier direct suisse

Le marché de la location est en phase de détente, notamment en raison du nombre de projets réalisés mis sur le marché. Toutefois, la demande d'appartements à loyer abordable reste soutenue dans le canton de Vaud. Une attention est donc portée sur les objets moins bien situés et sur le niveau des loyers, ceci afin de maintenir un taux de vacance bas. De plus, les actions visant à maintenir la valeur du patrimoine se poursuivent, l'entretien et la rénovation étant gages d'attractivité.

Cela étant, cette réalité n'a guère modifié le niveau des prix d'acquisitions. Ce constat est valable tant pour les terrains, les projets clé en main que pour les immeubles existants. La concurrence reste forte et l'intérêt à investir dans la pierre n'a pas faibli, spécialement pour les biens résidentiels. Il en résulte une pression sur les rendements.

Le patrimoine a progressé au gré des différents projets et acquisitions qui se sont présentés et de manière mesurée au vu de la situation et de la prudence requise.

Malgré ce contexte difficile, l'institution a ainsi pu réaliser durant l'année 2017 plusieurs acquisitions intéressantes d'immeubles existants.

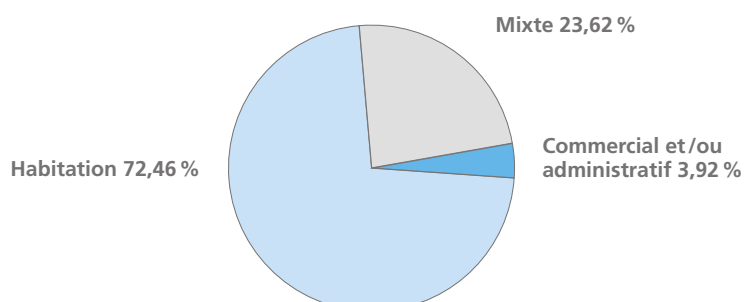
Un effort particulier est déployé pour acquérir des terrains en propriété ou en droit de superficie permettant de réaliser de nouveaux logements. De même, la recherche d'objets existants répondant aux objectifs stratégiques (loyers abordables et rendements adaptés) se poursuit avec assiduité.

Enfin, le chantier de construction de deux immeubles à Payerne portant sur 32 logements s'est terminé au début du mois de mai 2017. La mise en location des appartements, confrontée à la concurrence des projets voisins, est en bonne voie. Les travaux de construction d'un immeuble à Vevey totalisant 23 logements et 244 m² de surfaces d'activités sont en cours. La livraison est prévue à l'automne 2019.

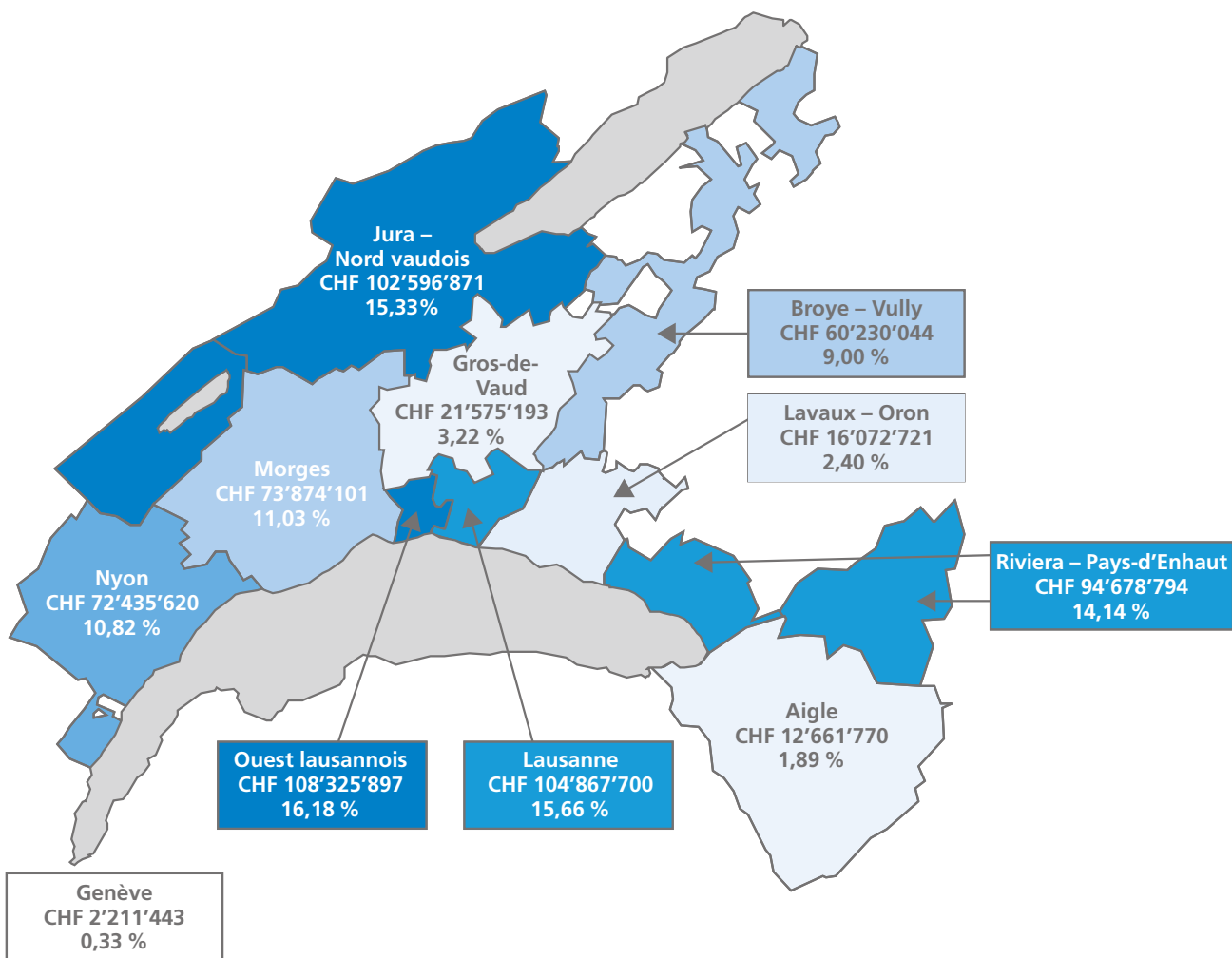
Patrimoine immobilier de la CIP au 31 décembre 2017

Quelques chiffres	Nombre d'immeubles	99
	Logements	2'005
	Stationnements	2'659
	Surfaces commerciales (m ²)	24'485
	Etat locatif total (CHF)	40'262'633
Constructions terminées	Payerne, Mont-Tendre 20-22	32 logements / 37 stationnements
Constructions en cours	Vevey, Nord	23 logements / 23 stationnements / 1 surface commerciale (244 m ²)
Acquisitions	Moudon, Clos du Verger 7-9	22 logements / 38 stationnements
	Cossonay, Bosquet 4	16 logements / 21 stationnements / 1 dépôt
	Rolle, Général-Guisan 52	7 logements / 16 stationnements / 3 surfaces commerciales + 1 dépôt (317 m ²)
Principaux chantiers de rénovation terminés	Lausanne, Alpes 2	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
	Lausanne, Alpes 2 bis	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2017



Valeur au bilan par district vaudois et canton au 31 décembre 2017 : CHF 669'530'154



Immobilier indirect suisse

Le compartiment immobilier indirect suisse est composé de placements collectifs gérés en direct et de mandats de gestion. La performance de cette classe d'actifs en 2017 est positive et supérieure à l'indice de référence. La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Placements alternatifs (Hedge Funds)

Le portefeuille est investi dans quatre mandats et un portefeuille en direct, sur quatre stratégies (actions, crédit, macro et multi-stratégies). Le compartiment en Hedge Funds a eu une performance ajustée au risque très satisfaisante, en tenant compte que celui-ci est 100 % couvert contre CHF. L'ensemble des stratégies ont eu une contribution positive, ce qui a conduit à une surperformance par rapport à l'indice de référence.

Placements privés

Le portefeuille des entreprises non cotées est composé de mandats de gestion et de placements collectifs hors mandats. Une très grande diversification est ainsi obtenue, en particulier au niveau géographique. Les montants souscrits aux fonds ont fortement augmenté depuis la mise en place des trois mandats en 2013. Le portefeuille de sociétés devient plus mature et le niveau des investissements se rapproche de l'allocation fixée. La performance 2017 est positive et supérieure à celle de l'indice de référence, en raison de la bonne sélection des investissements.

Matières premières

Le portefeuille est alloué pour l'essentiel à des stratégies qui suivent l'évolution des marchés, avec une petite poche constituée de stratégies actives. La performance 2017 est positive et largement supérieure à celle de l'indice de référence grâce au positionnement des stratégies implémentées. La volatilité du portefeuille est quant à elle inférieure à celle de son indice.

Obligations convertibles

Le portefeuille des obligations convertibles est composé de placements collectifs et est 100 % couvert contre CHF. La performance 2017 est positive et très largement supérieure à celle de son indice de référence, grâce à une exposition plus élevée aux Etats-Unis, marché ayant bien performé sur l'année 2017, et à la surperformance des gérants. La volatilité est en ligne avec celle de l'indice.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille en immobilier indirect étranger est composé de mandats de gestion, dont deux sont en phase de déploiement du capital. Le développement du portefeuille est conforme aux attentes et est d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est positive et supérieure à celle de l'indice de référence en raison de l'augmentation des valorisations des immeubles dans toutes les stratégies.

Infrastructures

Le compartiment dédié aux investissements indirects en infrastructure a été lancé au mois de septembre 2016. Au cours de l'année 2017, le gérant du fonds a continué à déployer le capital engagé par les investisseurs. Le portefeuille se compose de fonds et de co-investissements et présente déjà une bonne diversification, tandis que son déploiement se poursuit. La performance est en ligne avec les attentes, malgré le phénomène de courbe en « J », usuel lors du lancement de ce type de portefeuilles. En matière d'infrastructure directe, l'étude de dossiers se poursuit afin de trouver des opportunités dont les montants, la rentabilité et le risque sont appropriés pour les investisseurs institutionnels.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et rentiers figurent au passif du bilan.

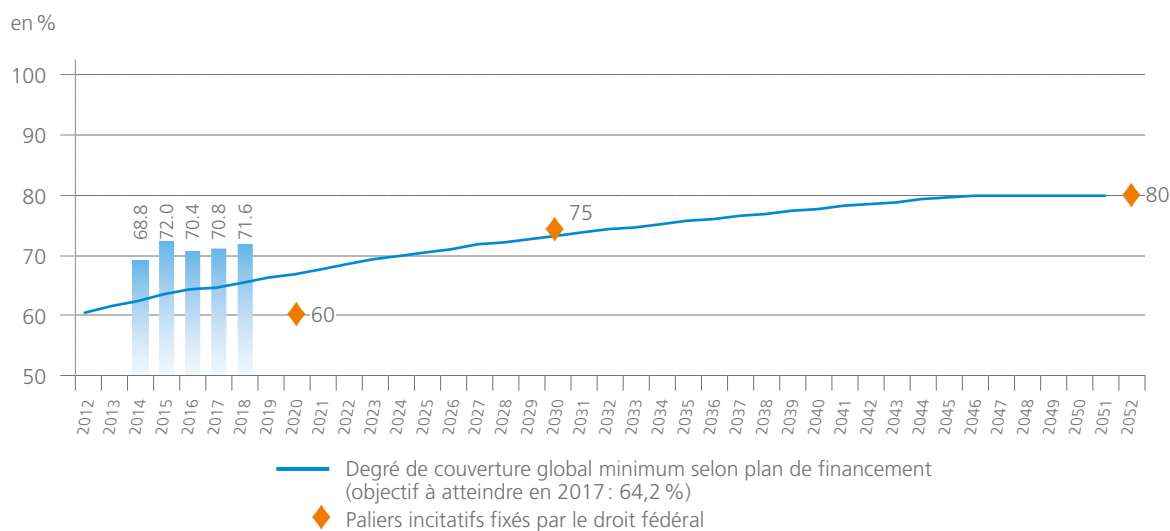
La CIP pratique un système financier dit «de capitalisation partielle» au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien

des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2017.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution du degré de couverture de la CIP au 31 décembre 2017

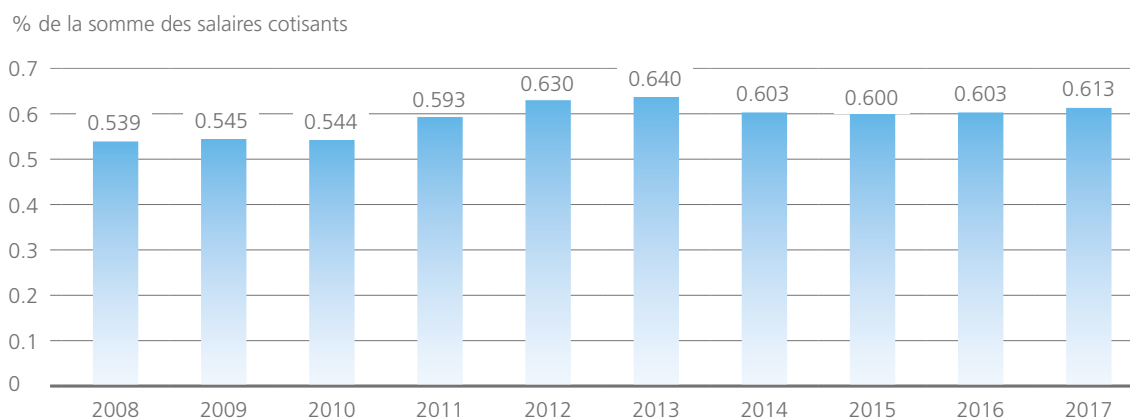


Frais d'administration

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP est basée sur un forfait administratif par assuré et rentier. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs (expert LPP, fiduciaire, frais du Conseil d'administration, etc.) et les frais de gestion des dossiers (gérante).

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Evolution des frais d'administration



Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Placements	6.5	3'276'132'964	3'001'772'383
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes		117'742'852	84'610'449
Obligations libellées en CHF		212'254'326	215'692'794
Obligations libellées en monnaies étrangères		305'463'756	259'343'251
Actions de sociétés suisses		434'781'559	396'245'006
Actions de sociétés étrangères		610'244'208	534'734'996
Titres de gages immobiliers		228'239'944	235'378'093
Immobilier suisse direct et indirect		704'715'699	684'536'658
Placements alternatifs (Hedge Funds)		249'974'402	236'686'584
Placements privés		130'533'137	111'573'263
Obligations convertibles		113'847'417	92'718'031
Autres placements		171'945'676	151'556'541
Couverture de change		-3'610'012	-1'303'282
Compte de régularisation actif	7.1.1	256'497	362'862
		3'276'389'460	3'002'135'246
Passif	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Dettes		26'463'423	33'960'789
Prestations de libre passage et rentes		22'222'654	18'890'754
Autres dettes	7.1.2	4'240'769	15'070'034
Compte de régularisation passif	7.1.3	3'324'486	2'542'716
Réserve de cotisations d'employeur	6.11	2'000'000	0
Provisions non techniques	7.1.4	8'996'000	9'030'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'900'445'703	2'671'010'690
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		2'023'851'385	1'966'323'502
Capital de prévoyance rentiers (100 %)		2'206'144'152	1'896'067'289
Provisions techniques (100 %)	5.5	287'832'660	311'063'412
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		4'517'828'197	4'173'454'203
Part de financement en répartition	5.9.3	-1'617'382'494	-1'502'443'513
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	335'159'849	285'591'051
Situation au 1 ^{er} janvier		285'591'051	298'328'875
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		49'568'798	-12'737'824
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.10	0	0
Situation au 1 ^{er} janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0
		3'276'389'460	3'002'135'246
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.9.4	71.62 %	70.84 %

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 28 mars 2018

Au nom du Conseil d'administration

Jean-François Niklaus
Président

Gilbert Gubler
Vice-président

Certifiés conformes aux écritures
le 28 mars 2018

Pour la Caisse intercommunale de pensions
Retraites Populaires

Philippe Doffey
Directeur général

Johnny Perera
Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2017	2016
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		215'529'372	206'310'806
Cotisations des salariés		64'279'167	62'006'082
Cotisations de l'employeur		64'279'167	62'006'082
Cotisations supplémentaires des salariés		406'588	371'338
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	80'076'537	77'209'277
Primes uniques et rachats		4'007'500	4'349'253
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.11	2'000'000	0
Subsides du fonds de garantie		480'412	368'774
+ Prestations d'entrée		83'644'995	85'227'396
Apports de libre passage		81'422'027	82'504'148
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		2'222'969	2'723'248
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		299'174'367	291'538'202
- Prestations réglementaires		-166'821'648	-158'972'445
Rentes de vieillesse		-106'078'739	-101'252'694
Rentes de survivants		-17'170'993	-16'453'047
Rentes d'invalidité		-23'155'206	-22'333'703
Autres prestations réglementaires	7.2.2	-7'005'664	-6'680'789
Prestations en capital à la retraite		-12'720'626	-11'615'333
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-690'421	-636'880
- Prestations de sortie	7.2.3	-84'411'233	-81'394'759
Prestations de libre passage en cas de sortie		-74'519'980	-70'695'587
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-9'891'253	-10'699'172
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-251'232'881	-240'367'204
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-231'435'013	-141'579'330
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-57'527'883	-57'976'303
Constitution capital de prévoyance rentiers		-310'076'863	-73'090'332
Variation des provisions techniques		23'230'752	-27'417'155
Variation de la part de financement en répartition		114'938'981	16'904'460
Variation de réserve de cotisations d'employeur	6.11	-2'000'000	0
+ Produits de prestations d'assurance		3'442'118	2'918'120
Prestations d'assurance		3'442'118	2'918'120
- Charges d'assurance		-3'825'186	-4'962'278
Primes d'assurance	7.2.4	-3'137'307	-4'396'134
Cotisations au fonds de garantie		-687'879	-566'144
= Résultat net de l'activité d'assurance		-183'876'595	-92'452'489

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2017	2016
= Résultat net de l'activité d'assurance		-183'876'595	-92'452'489
+ Résultat net des placements	6.9	238'099'867	84'148'029
Produits		68'200'447	61'997'112
Charges		-140'998	-123'299
Gains et pertes		3'957'111	37'641'807
Plus- ou moins-values non réalisées		206'652'064	21'370'776
Variations des correctifs d'actifs		-221'434	356'313
Frais d'entretien et autres charges		-10'871'543	-10'719'094
Frais d'administration et de gestion facturés		-4'414'170	-5'143'964
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-25'061'612	-21'231'621
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	7.1.4	34'000	0
+ Autres produits		72'946	82'236
Produits de prestations fournies		72'946	67'236
Produits divers		0	15'000
- Frais d'administration	7.2.5	-4'761'420	-4'515'599
Administration générale		-4'627'311	-4'407'763
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-104'004	-104'464
Autorités de surveillance		-30'105	-3'372
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		49'568'798	-12'737'824
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	-49'568'798	12'737'824
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.10	0	0

Annexe aux comptes

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après: CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 2 juillet 2013.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'autorité de surveillance compétente sous le n° 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts du 13 juin 2013, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Décret du 2 juillet 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Règlement de prévoyance entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014

Règlement de prévoyance entré en vigueur le 5 octobre 2017

Règlement d'organisation du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2014.

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, approuvé le 8 décembre 2016, en vigueur au 1^{er} janvier 2017

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan au 31 décembre 2017

Règlement pour la liquidation partielle du 8 juin 2016, approuvé le 24 juin 2016 par l'autorité de surveillance.

1.4 Organe suprême, gestion et droits à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 24 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les délégués des employeurs et par les délégués des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire de l'Assemblée et les scrutateurs.

L'Assemblée des délégués:

- adopte ou modifie les Statuts;
- élit les représentants des employeurs et des assurés au Conseil d'administration ainsi que les suppléants;
- prend connaissance des comptes annuels, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité du Conseil d'administration;
- peut être consultée sur toute modification du règlement de prévoyance.

Elle peut en outre délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que sur les propositions individuelles.

Conseil d'administration (art. 33 ss des Statuts)

Le Conseil d'administration (ci-après: le Conseil) est composé de six membres, à savoir trois représentants des employeurs et trois représentants des assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairément.

Le Conseil désigne son président, son vice-président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Le Conseil assure la direction générale de la Caisse.

Composition du Conseil au 1^{er} janvier 2018:

Président	Jean-François Niklaus**, boursier communal, service des finances, Epalinges
Vice-président	Gilbert Gubler*, société coopérative de la Forestière, Moudon
Membres	Frédéric Borloz*, syndic, conseiller national, Aigle Laurence Favre**, service des finances, commune de Renens Fabienne Freymond Cantone*, députée, municipale, Nyon Stéphane Roulet**, chef du service des finances, St-Légier-La-Chiésaz.
Secrétaire (hors Conseil)	Claude Recordon, Orbe
Secrétaire suppléante (hors Conseil)	Caroline Poli, Retraites Populaires, Lausanne
Membres suppléants	Patrick Csikos**, secrétaire communal, Cugy Olivier Golaz*, municipal et député, Renens Christelle Luisier Brodard*, syndique et députée, Payerne Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux, démissionnaire au 30 juin 2018 Charles-André Ramseier*, syndic, Château-d'Oex, démissionnaire au 30 juin 2018 Jean-Luc Stäubli**, boursier communal, Chavornay.

* représentant(e) des employeurs

** représentant(e) des assurés

Adresse de la CIP:

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone:	021 348 21 11
Caroline 9	Fax:	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail:	info@cipvd.ch
1001 Lausanne	Site internet:	www.cipvd.ch

Gérante (art. 23 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

La gérante a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

La gérante assiste aux séances du Conseil avec voix consultative, ainsi qu'aux Assemblées des délégués.

Droits à la signature

Le Conseil représente la Caisse vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil. La gérante représente la Caisse dans les limites de ses compétences.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé

M. Stéphane Riesen, Pittet Associés SA, Lausanne, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

Organe de révision

BDO SA, Epalinges, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

Conseillers

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al 4, let c OPP2, et ses mandataires.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne, ci-après As-So.

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2017, 305 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (307 en 2016).

2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2017/2016	12'580	167	481	13'228	12'024	175	433	12'632
Augmentation								
Nouveaux	1'679	122	391	2'192	1'753	129	456	2'338
Transferts du plan risques	96			96	88			88
Réactivés	363	1	7	371	316		5	321
	2'138	123	398	2'659	2'157	129	461	2'747
Diminution								
Démissions	-994	-45	-397	-1'436	-907	-49	-396	-1'352
Transferts au plan ordinaire		-96		-96		-88		-88
Décès (capital)	-8			-8	-5			-5
Décès avec prestations	-8			-8	-9			-9
Invalides	-415		-5	-420	-388		-10	-398
Retraités	-303		-7	-310	-292		-7	-299
	-1'728	-141	-409	-2'278	-1'601	-137	-413	-2'151
Effectif au 1^{er} janvier 2018/2017	12'990	149	470	13'609	12'580	167	481	13'228

2.2 Mouvements des rentiers

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2017/2016								
Invalides définitifs	974	1	34	1'009	922	1	30	953
Invalides temporaires	118			118	111	1		112
Retraités	3'603		31	3'634	3'413		29	3'442
Conjoints survivants	928		2	930	912		2	914
Enfants	427		4	431	412		5	417
	6'050	1	71	6'122	5'770	2	66	5'838

Augmentation

Nouveaux invalides définitifs	118		5	123	115		10	125
Nouveaux retraités	284		2	286	298		3	301
Nouveaux conjoints survivants	66			66	66			66
	468	0	7	475	479	0	13	492

Diminution

Sorties par décès								
Invalides définitifs décédés	-19			-19	-21			-21
Retraités décédés	-94			-94	-88		-1	-89
Conjoints survivants décédés	-41			-41	-44			-44
	-154	0	0	-154	-153	0	-1	-154
Sorties par suppressions de pensions								
Invalides définitifs (révisions)	-50		-7	-57	-42		-5	-47
Retraités (annulations)	-11			-11	-20			-20
Conjoints survivants (Règl. art. 60)	-4			-4	-6			-6
	-65	0	-7	-72	-68	0	-5	-73
Sorties par mise à la retraite								
Invalides définitifs retraités			-1	-1			-1	-1
	0	0	-1	-1	0	0	-1	-1
Pensions temporaires								
Invalides temporaires	-1			-1	7	-1		6
Enfants	30		1	31	15		-1	14
	29	0	1	30	22	-1	-1	20

Effectif au 1^{er} janvier 2018/2017	6'328	1	71	6'400	6'050	1	71	6'122
---	--------------	----------	-----------	--------------	--------------	----------	-----------	--------------

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Invalides définitifs	1'023	1	31	1'055	974	1	34	1'009
Invalides temporaires	117			117	118			118
Retraités	3'782		33	3'815	3'603		31	3'634
Conjoints survivants	949		2	951	928		2	930
Enfants	457		5	462	427		4	431
Effectif au 1^{er} janvier 2018/2017	6'328	1	71	6'400	6'050	1	71	6'122

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques ;
- b) le plan ordinaire ;
- c) le plan minimum LPP.

Le plan risques et le plan ordinaire sont régis par le principe de la primauté des prestations.

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès le début de l'affiliation du salarié et jusqu'à son entrée dans le plan ordinaire.

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. La Caisse conclut un contrat d'assurance pour la couverture des prestations assurées dans le cadre du plan minimum LPP. Il applique le système de la primauté des cotisations.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur la pérennité des effectifs assurés, avec l'approbation de l'autorité de surveillance (art. 38 des Statuts).

La Caisse adopte un plan de financement qui permet d'assurer à long terme son équilibre financier et de conserver un niveau permettant à sa fortune de prévoyance :

- a) de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions ;
- b) de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale aussi bien pour l'ensemble de ses engagements que pour les engagements envers les assurés.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (art. 39 des Statuts).

Cotisations du plan risques (art. 18 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du salaire cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 19 des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du salaire cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8 %		9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou	9 %
cotisation spéciale	employeur	8 %		6 %
		<u>24 %</u>		<u>24 %</u>

L'employeur prend à sa charge une cotisation supplémentaire destinée à la recapitalisation de la Caisse correspondant à 3 % des salaires cotisants du plan ordinaire. Cette cotisation est due à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2018 (date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts).

Cotisations du plan minimum (art. 20 des Statuts)

La cotisation du plan minimum est répartie à raison de 50 % à charge de l'assuré et 50 % à charge de l'employeur.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte individuel de préfinancement (art. 23 du Règlement)

En prévision d'une retraite anticipée, les assurés ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte individuel de préfinancement. En 2017 et 2016, les montants versés sur le compte individuel de préfinancement ont porté intérêt au taux technique des actifs.

Fonds de solidarité (art. 117 ss du Règlement)

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses ;
- le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique mais au maximum le montant des prestations servies (art. 118 du Règlement).

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 29 du Règlement)

Les allocations de renchérissement aux pensionnés consenties à titre bénévole par l'employeur sont indépendantes des prestations réglementaires.

L'employeur peut demander à la Caisse de verser ces allocations de renchérissement en même temps que les pensions réglementaires. Le Conseil d'administration a en outre autorisé le versement, par la Caisse, d'autres prestations dues par des employeurs. Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de ces dispositions. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 785'180 (2016: CHF 833'917). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

Indexation des rentes

En 2017, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen termes

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

Immeubles

(sans frais accessoires)

– de plus de 10 ans	6,10 %
– de 10 ans et moins	5,45 %
– pour lesquels un loyer net est encaissé	4,95 %

Immeubles

(avec frais accessoires)

– de plus de 10 ans	5,80 %
– de 10 ans et moins	5,25 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Infrastructures

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan sont en principe évaluées à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur actuelle est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur actuelle, l'évaluation et l'inscription au bilan est effectuée à la valeur d'acquisition. Les correctifs de valeur nécessaires sont comptabilisés.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2017, les restitutions octroyées par la gérante sont présentées distinctement dans le résultat détaillé des placements; les chiffres de l'exercice 2016 ont été retraités.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

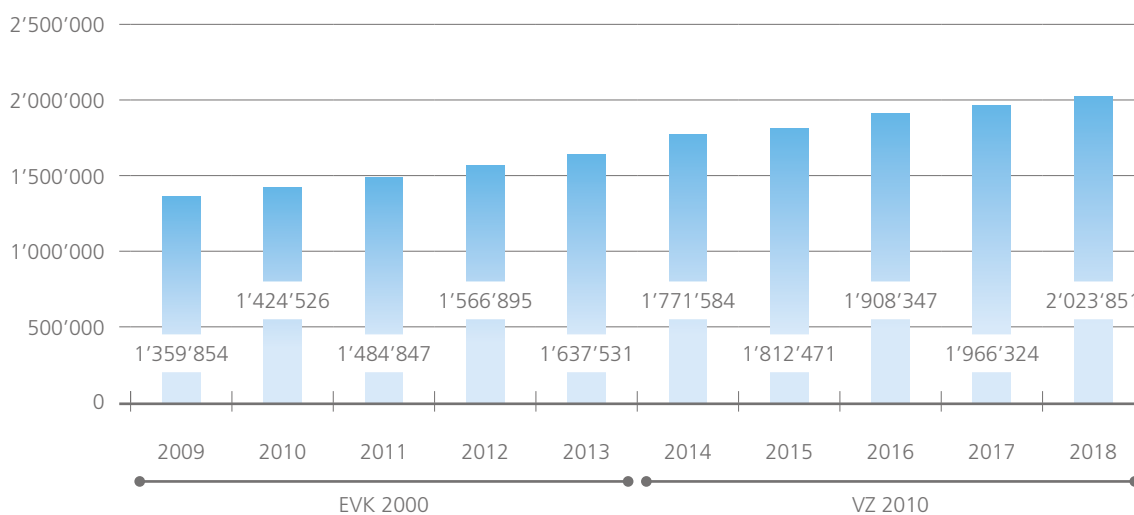
La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté de prestations

Plan ordinaire et plan risques

Assurés actifs

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Pour le calcul des capitaux de prévoyance des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier.

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 3'214'259 au 31 décembre 2017 (2016: CHF 3'684'952). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Assurés actifs	783'197'940	756'696'736
Invalides	23'002'247	20'892'895

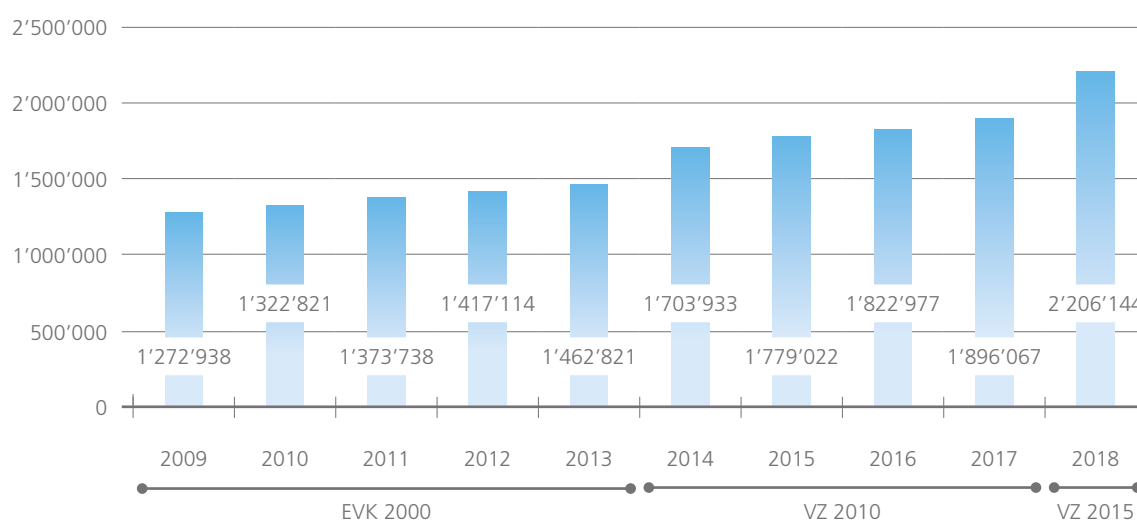
En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 2'688'679 (2016: CHF 3'229'392) pour les assurés actifs et CHF 525'580 (2016: CHF 455'559) pour les invalides en 2017.

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les rentiers

Plan ordinaire

Rentiers

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 et VZ 2015 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des rentiers affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 2'811'823 au 31 décembre 2017 (2016: CHF 2'005'843). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	287'832'660	311'063'412
Provision pour changement des tables actuarielles	14'632'492	71'980'726
Provision pour abaissement futur du taux technique	173'200'168	239'082'686
Provision pour mesures compensatoires	100'000'000	0
Provision pour indexations futures (rentiers)	0	0

5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Provision pour changement des tables actuarielles	14'632'492	71'980'726
Solde au 1 ^{er} janvier	71'980'726	55'543'011
Prélèvement de l'année	-57'348'234	0
Attribution de l'année	0	16'437'715
Total provision relative aux assurés actifs	14'632'492	24'579'044
Total provision relative aux rentiers	0	47'401'682
Capital de prévoyance assurés actifs	2'023'851'385	1'966'323'502
Capital de prévoyance rentiers	2'206'144'152	1'896'067'289
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	Coûts calculés	1.25 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des rentiers	0.00 %	2.50 %

Au 31.12.2016, le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0,25 % par année sur le capital de prévoyance des assurés actifs et à 0,50 % par année sur le capital de prévoyance des rentiers.

Le nombre d'années à provisionner est déterminé à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2010 projetées au 1^{er} janvier 2012) soit cinq parts pour l'exercice 2016.

Au 31.12.2017, le montant cible de la provision pour les assurés actifs a été revu afin de prévoir le coût calculé du passage des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018. En ce qui concerne les rentiers, la provision a été entièrement dissoute dans le cadre de l'adaptation des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018.

5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Provision pour abaissement futur du taux technique	173'200'168	239'082'686
Solde au 1 ^{er} janvier	239'082'686	228'103'246
Prélèvement de l'année	-65'882'518	0
Attribution de l'année	0	10'979'440

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a fixé en 2017 un taux d'intérêt technique cible de 2,25 % (2016: 2,75 %) pour la constitution de la provision et souhaité constituer le complément de provision en une seule fois.

Pour les assurés actifs, le coût déterminé au 31.12.2017 prend en compte les modifications attendues du plan de prévoyance.

En ce qui concerne les rentiers, la provision au 31.12.2016 prenait en compte le taux d'intérêt technique cible de 2,75 %. Aucune provision n'est nécessaire au 31.12.2017, compte tenu de l'adaptation des bases actuarielles pour la détermination des capitaux de prévoyance. La provision a ainsi été dissoute.

5.5.3 Provision pour mesures compensatoires

La provision pour mesures compensatoires est destinée à financer le coût à la charge de la caisse lié aux mesures compensatoires qui sont prévues dans le cadre du changement de plan décidé, mais dont l'entrée en vigueur interviendra ultérieurement.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Provision pour mesures compensatoires	100'000'000	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	100'000'000	0

L'introduction du nouveau plan de prévoyance ayant été fixée au 1^{er} janvier 2019, le Conseil d'administration a décidé de constituer une provision technique spécifique permettant de couvrir les coûts estimés des droits compensatoires prévus dans les dispositions transitoires relatives au changement de plan.

5.5.4 Provision pour indexations futures (rentiers)

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeur. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Provision pour indexations futures (rentiers)	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

Au vu du résultat de l'exercice, du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeurs et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2017. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé sur la base de la situation financière au 31 décembre 2014.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 8 octobre 2015 sont les suivantes :

« Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise ;
- Avec un degré de couverture légal de 72.0 %, un degré de couverture global de 62.0 % et un degré de couverture des actifs de 44.2 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement de juin 2013 ;
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse n'est pas assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation nécessaire, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur ;
- Les provisions techniques constituées à fin 2014 sont conformes aux exigences réglementaires ;
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont inadéquates. En effet, le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse ne sera plus conforme à la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions à partir du boucllement 2015. »

Depuis cette expertise actuarielle, le Conseil d'administration a mis en place une commission d'analyse du plan de prévoyance chargée d'étudier les différentes options et mesures à prendre découlant notamment de cette expertise. Un nouveau plan de prévoyance incluant le changement des bases techniques a été élaboré par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée des délégués le 14 septembre 2017 ; son entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2019. Dans l'intervalle, le Conseil a décidé de poursuivre l'alimentation des différentes provisions techniques spécifiques (voir 5.5).

En date du 28 septembre 2017, l'expert agréé a déposé un rapport relatif à la vérification du respect du nouveau plan de prévoyance. Celui-ci conclut :

« Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

Le nouveau plan de prévoyance de la CIP et le financement qui lui est associé respectent les dispositions fédérales relatives au financement des institutions de droit public dans le cadre des hypothèses projectives retenues. »

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des bases suivantes :

En 2016 :

- Les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3,25 % ont été appliquées.

En 2017 :

- Pour les assurés actifs : les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux d'intérêt technique de 3,25 % (art. 121 du règlement de prévoyance).
- Pour les rentiers : les tables VZ 2015 projetées en 2018 au taux d'intérêt technique de 2,25 %.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

En 2017, pour les rentiers, les nouvelles bases techniques VZ 2015 projetées en 2018 au taux technique de 2,25 %, remplacent les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3,25 %.

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 24 octobre 2013, l'autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CIP. Le 9 novembre 2017, l'As-So a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse selon le principe de la capitalisation partielle.

5.9.1 Degré de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60.0 % pour le taux global et 21.5 % pour le taux des assurés actifs.

Ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie.

5.9.2 Plan de financement / taux de couverture minimum annuel

En 2013, le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension ;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

En 2017, le plan de financement a été revu avec effet au 1^{er} janvier 2019 et le chemin de recapitalisation a été adapté.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement déposé par l'expert prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Plan de financement adopté en 2017

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2011	60%	2022	68,3%	2033	74,6%	2044	79,4%
2012	60%	2023	69,0%	2034	75,1%	2045	79,8%
2013	61%	2024	69,8%	2035	75,6%	2046	80,0%
2014	62%	2025	70,4%	2036	76,0%	2047	80,0%
2015	63%	2026	71,0%	2037	76,5%	2048	80,0%
2016	64%	2027	71,6%	2038	76,9%	2049	80,0%
2017	64,2%	2028	72,1%	2039	77,4%	2050	80,0%
2018	65,1%	2029	72,6%	2040	77,8%	2051	80,0%
2019	65,9%	2030	73,2%	2041	78,3%		
2020	66,7%	2031	73,7%	2042	78,6%		
2021	67,4%	2032	74,2%	2043	79,0%		

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2022 sur la base des chiffres de l'exercice 2021.

5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (100 %)	4'517'828'197	4'173'454'203
Engagements assurés actifs	2'311'684'045	2'128'689'729
Capitaux de prévoyance	2'023'851'385	1'966'323'502
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	14'632'492	24'579'044
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	173'200'168	137'787'183
Provision pour mesures compensatoires	100'000'000	0
Engagements rentiers	2'206'144'152	2'044'764'474
Capitaux de prévoyance	2'206'144'152	1'896'067'289
Provision pour changement des tables actuarielles (rentiers)	0	47'401'682
Provision pour abaissement futur du taux technique (rentiers)	0	101'295'503
Provision pour indexations futures (rentiers)	0	0
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	64.20 %	64.00 %
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	59.83 %	59.96 %
Part des engagements en capitalisation (le plus élevé des 2 taux)	64.20 %	64.00 %
Part des engagements en répartition	35.80 %	36.00 %
Montant de la part de financement en répartition	1'617'382'494	1'502'443'513

5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	2'311'684'045	2'128'689'729
Capitaux de prévoyance et provisions techniques rentiers	2'206'144'152	2'044'764'474
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	4'517'828'197	4'173'454'203
Part de financement en répartition	-1'617'382'494	-1'502'443'513
Total des capitaux de prévoyance	2'900'445'703	2'671'010'690
Réserve de fluctuation de valeur	335'159'849	285'591'051
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	3'235'605'552	2'956'601'741
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	71.6 %	70.8 %
Part des engagements en capitalisation	64.2 %	64.0 %
Taux de couverture initial global	60.0 %	60.0 %
Taux de couverture des assurés actifs	44.5 %	42.8 %
Taux de couverture initial des assurés actifs	21.5 %	21.5 %

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre.

5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

5.11 Garantie (art. 3 Décret)

Les prestations dues par la CIP sont garanties par les employeurs affiliés. La CIP bénéficie en outre de la garantie de l'ensemble des communes qui lui sont affiliées. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la garantie des employeurs affiliés à la CIP. Les modalités relatives à la garantie des employeurs et celles relatives à la garantie de l'ensemble des communes sont précisées dans les Statuts (art. 43 ss).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 décembre 2017.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2017					31.12.2016				
	En milliers de CHF	En %	Allocation au 31.12.2017			En milliers de CHF	En %	Allocation au 31.12.2016		
			Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures			Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	117'743	3.6	0.0	2.0	6.0	84'610	2.9	0.0	2.0	4.0
Obligations libellées en CHF	212'254	6.5	5.0	9.0	13.0	215'693	7.2	6.0	9.0	12.0
Obligations libellées en monnaies étrangères	305'464	9.3 ¹	10.0	13.0	16.0	259'343	8.6	7.0	10.0	13.0
Actions de sociétés suisses*	434'782	13.3	6.0	10.0	14.0	396'245	13.2	7.0	12.0	17.0
Actions de sociétés étrangères*	610'244	18.6	11.0	15.0	19.0	534'735	17.8	9.0	14.0	19.0
Titres de gages immobiliers	228'240	7.0	5.0	8.0	11.0	235'378	7.8	7.0	9.0	11.0
Immobilier suisse direct et indirect	704'716	21.5	15.0	22.0	29.0	684'537	22.8	20.0	23.5	28.0
Placements alternatifs (Hedge Funds)	249'974	7.6	4.0	7.0	10.0	236'687	7.9	5.0	7.0	9.0
Placements privés	130'533	4.0	1.0	4.0	7.0	111'573	3.7	2.0	4.0	6.0
Obligations convertibles	113'847	3.5	1.0	4.0	7.0	92'718	3.1	1.0	4.0	7.0
Autres placements	171'946	5.2	0.0	6.0	13.0	151'557	5.0	0.0	5.5	12.0
Couverture de change	-3'610	-0.1				-1'303	0.0			
Total	3'276'133	100		100		3'001'772	100		100	

* y compris opérations de couverture

¹ le Conseil a approuvé le dépassement de l'allocation des obligations en monnaies étrangères mentionné ci-avant.

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés, placements alternatifs diversifiés et infrastructures mobilières étrangères).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53, al. 1-4, 54, 54a, 54b, al. 1, 55, 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

Les placements de la Caisse présentent la situation suivante au regard des limites de placements de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 55 OPP2) :

	31.12.2017		31.12.2016	
	Allocation effective	Limite OPP2	Allocation effective	Limite OPP2
Titres Hypothécaires	6.97 %	50.00 %	7.84 %	50.00 %
Actions	39.51 %	50.00 %	37.94 %	50.00 %
Immobilier	24.17 %	30.00 %	25.33 %	30.00 %
Alternatif	17.39 %	15.00 %	17.21 %	15.00 %
Monnaies étrangères	15.10 %	30.00 %	15.30 %	30.00 %

6.3 Indication sur les placements alternatifs au sens de la LPP

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements de l'institution considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 OPP2 et ss).

Cette définition diverge de celle utilisée dans le règlement des placements qui prévaut dans les autres chapitres des présents comptes annuels.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Obligations libellées en CHF	1'256'394	3'141'381
Obligations libellées en monnaies étrangères	11'398'990	10'884'803
Placements alternatifs (Hedge Funds)	249'974'402	236'686'584
Placements privés	130'533'137	111'573'263
Obligations convertibles	4'497'986	2'866'997
Autres placements	171'945'676	151'556'541
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	569'606'583	516'709'568
Total des placements	3'276'132'964	3'001'772'383
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	17.39 %	17.21 %

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base des pertes maximales constatées sur une année appliquées à la proposition d'allocation d'actifs et reportées aux engagements.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur fixé par le Conseil d'administration est de 14 % en 2017 et 2016.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total des engagements de prévoyance	4'517'828'197	4'173'454'203
1 ^{er} niveau (1/2 objectif)	316'247'974	292'141'794
2 ^e niveau (objectif)	632'495'948	584'283'588

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Réserve de fluctuation de valeur	335'159'849	285'591'051
Situation au 1 ^{er} janvier	285'591'051	298'328'875
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	49'568'798	-12'737'824

Le résultat de l'exercice 2017 a entraîné une attribution à la réserve de fluctuation de valeur et a atteint le premier niveau.

6.5 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Placements	3'276'132'964	3'001'772'383
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	117'742'852	84'610'449
Comptes bancaires à vue	88'753'209	70'743'487
Compte bancaire à terme	14'945'167	0
Placements collectifs marché monétaire	47'077	47'579
Débiteurs employeurs et assurés	11'170'420	11'940'997
Autres débiteurs	3'137'979	2'183'386
Correctif d'actif	-311'000	-305'000
Obligations libellées en CHF	212'254'326	215'692'794
Obligations non cotées	7'000'000	10'000'000
Placements collectifs	111'431'192	111'026'460
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	93'823'134	94'666'334
Prêts divers	1	1
Obligations libellées en monnaies étrangères	305'463'756	259'343'251
Placements collectifs	305'463'756	259'343'251
Actions de sociétés suisses	434'781'559	396'245'006
Placements collectifs	414'272'238	382'016'057
Couverture actions suisses	19'766'283	13'611'911
Actions non cotées	743'038	617'038
Actions de sociétés étrangères	610'244'208	534'734'996
Placements collectifs	580'927'194	512'530'616
Couverture actions étrangères	29'317'014	22'204'380
Titres de gages immobiliers	228'239'944	235'378'093
Créances hypothécaires	226'916'928	232'137'257
Crédits de construction	1'816'215	3'998'435
Correctif d'actif	-493'199	-757'599
Immobilier suisse direct et indirect	704'715'699	684'536'658
Immobilier direct	670'412'218	647'747'510
Investissements en cours	1'450'510	6'885'780
Terrains et projets en développement	985'619	26'574
Placements collectifs	32'749'416	30'279'023
Correctif d'actif	-882'063	-402'230
Placements alternatifs (Hedge Funds)	249'974'402	236'686'584
Placements privés	130'533'137	111'573'263
Obligations convertibles	113'847'417	92'718'031
Autres placements	171'945'676	151'556'541
Immobilier indirect étranger (non coté)	87'006'291	75'794'947
Infrastructures mobilières directes suisses	4'963'256	3'560'763
Infrastructures étrangères indirectes	16'221'309	8'679'899
Matières premières	63'754'820	62'330'507
Microfinance	0	1'190'424
Couverture de change	-3'610'012	-1'303'282

* pas de cotisations ouvertes au 31 mars 2018

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2017 CHF		31.12.2016 CHF	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Actions de sociétés suisses	19'766'807	18'411'984	13'611'911	25'281'819
Actions de sociétés étrangères	29'317'014	27'291'852	22'204'380	28'757'370
Opérations à terme sur devises	-5'781'464	676'386'100	-4'892'842	530'962'703
Options sur devises	15'869	7'312'961	139'091	17'339'199
Devises	-5'765'595	683'699'061	-4'753'752	548'301'901

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle des risques de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actifs.

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.8 Engagements de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	Engagements au 31.12.2017	Engagements au 31.12.2016
Obligations libellées en CHF	1'000'000	650'000
Prêts hypothécaires	12'568'584	2'442'265
Crédits de construction	7'253'785	999'543

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier suisse (placements collectifs)	75'000	600'000
--	---------------	----------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2017	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2017	Engagements en devises étrangères au 31.12.2016	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2016
Placements privés			110'069'531			112'301'333
a) en CHF			110'017'223			112'266'137
b) en EUR	44'701	1.17018	52'308	32'832	1.07200	35'196
Immobilier étranger			43'190'947			43'190'947
Infrastructures étrangères (en CHF)			9'247'684			15'958'886

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.9 Explications du résultat net des placements

	2017 CHF	2016 CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	-207'187	-172'359
Produits	74	132
Charges	-140'998	-123'299
Gains et pertes	-568	-5'724
Plus- ou moins-values non réalisées	-328	-390
Variations des correctifs d'actifs	-6'000	30'899
Frais d'administration et de gestion facturés	-59'119	-73'757
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-248	-218
Obligations libellées en CHF	2'076'470	3'057'644
Produits	3'066'817	3'329'945
Gains et pertes	0	1'561'624
Plus- ou moins-values non réalisées	-637'722	-1'445'414
Frais d'administration et de gestion facturés	-101'950	-134'060
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-250'674	-254'451
Obligations libellées en monnaies étrangères	15'971'309	6'551'078
Produits	4'091'618	2'789'414
Gains et pertes	0	2'091'692
Plus- ou moins-values non réalisées	13'000'145	2'924'565
Frais d'administration et de gestion facturés	-247'673	-182'417
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-872'781	-1'072'175
Actions de sociétés suisses	73'214'981	-1'149'777
Produits	7'284'164	6'572'830
Gains et pertes	4'778'508	15'278'433
Plus- ou moins-values non réalisées	62'553'517	-21'922'028
Frais d'administration et de gestion facturés	-319'026	-286'148
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1'082'182	-792'864
Actions de sociétés étrangères	91'613'362	31'467'404
Produits	8'706'812	4'883'894
Gains et pertes	-901'321	13'532'138
Plus- ou moins-values non réalisées	86'828'565	15'676'918
Frais d'administration et de gestion facturés	-419'962	-343'834
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'600'732	-2'281'712
Titres de gages immobiliers	4'523'022	4'424'440
Produits	4'526'409	4'724'954
Variations des correctifs d'actifs	264'400	19'200
Frais d'administration et de gestion facturés	-267'787	-319'714
Sous-total	187'191'957	44'178'430

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

	2017 CHF	2016 CHF
Sous-total	187'191'957	44'178'430
Immobilier suisse direct et indirect	19'445'915	27'226'524
Produits	40'399'273	39'621'951
Gains et pertes	-213'795	303'716
Plus- ou moins-values non réalisées	-5'018'314	1'679'500
Variations des correctifs d'actifs	-479'834	306'214
Frais d'entretien et autres charges	-10'871'543	-10'719'094
Frais d'administration et de gestion facturés	-4'056'559	-3'643'395
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-313'313	-322'367
Placements alternatifs (Hedge Funds)	10'104'274	-206'836
Produits	0	0
Charges	0	0
Gains et pertes	137'839	-45'762
Plus- ou moins-values non réalisées	19'686'198	7'652'622
Frais d'administration et de gestion facturés	-385'007	-444'835
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-9'334'757	-7'368'861
Placements privés	14'297'021	7'828'312
Produits	89'152	162'768
Gains et pertes	112'194	483'625
Plus- ou moins-values non réalisées	20'394'296	12'828'595
Frais d'administration et de gestion facturés	-212'664	-247'439
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-6'085'957	-5'399'237
Obligations convertibles	6'161'301	-71'866
Produits	152	0
Gains et pertes	0	1'895'398
Plus- ou moins-values non réalisées	6'820'173	-1'368'495
Frais d'administration et de gestion facturés	-72'831	-101'817
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-586'193	-496'951
Autres placements	10'074'110	7'601'651
Produits	91'517	0
Gains et pertes	-11'287	2'457'893
Plus- ou moins-values non réalisées	13'837'712	8'237'095
Frais d'administration et de gestion facturés	-288'604	-271'033
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3'555'229	-2'822'304
Couverture de change	-11'191'724	-3'312'672
Plus- ou moins-values non réalisées	-10'812'178	-2'892'191
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi	-379'546	-420'481
Restitution de la gérante	2'017'013	904'485
Frais d'administration et de gestion restitués	2'017'013	904'485
Résultat net sur placements	238'099'867	84'148'029

6.9 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2017			2016		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen termes	68'976'827	-207'187	-0.3	63'753'697	-172'359	-0.3
Obligations libellées en CHF	213'577'168	2'076'470	1.0	215'098'005	3'057'644	1.4
Obligations libellées en monnaies étrangères	274'501'704	15'971'309	5.8	253'356'778	6'551'078	2.6
Actions de sociétés suisses*	394'325'357	73'214'981	18.6	397'174'733	-1'149'777	-0.3
Actions de sociétés étrangères*	525'217'983	91'613'362	17.4	501'065'251	31'467'404	6.3
Titres de gages immobiliers	225'551'694	4'523'022	2.0	219'915'813	4'424'440	2.0
Immobilier suisse direct et indirect	692'918'333	19'445'915	2.8	679'846'870	27'226'524	4.0
Placements alternatifs (Hedge Funds)	239'297'172	10'104'274	4.2	106'858'841	-206'836	-0.2
Placements privés	114'365'630	14'297'021	12.5	225'823'179	7'828'312	3.5
Obligations convertibles	105'342'177	6'161'301	5.8	93'002'560	-71'866	-0.1
Autres placements	153'228'320	10'074'110	6.6	132'127'202	7'601'651	5.8
Couverture de change	-614'469	-11'191'724	NS	879'570	-3'312'672	NS
Restitution de la gérante**	0	2'017'013	NS	0	904'485	NS
Performance des placements	3'006'687'896	238'099'867	7.9	2'888'902'498	84'148'029	2.9

* y compris opérations de couverture

** la gérante verse à la Caisse une restitution issue de son résultat de l'exercice précédent

NS = non significatif

6.10 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune. Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2017 CHF	31.12. 2016 CHF
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	29'475'782	26'375'585
Frais d'administration et de gestion facturés	4'414'170	5'143'964
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	25'061'612	21'231'621
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.90 %	0.88 %
Total des frais de gestion de fortune	29'475'782	26'375'585
Total des placements transparents en matière de frais	3'276'132'964	3'001'772'383
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00 %	100.00 %
Total des placements	3'276'132'964	3'001'772'383
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CIP.

6.11 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

La CIP n'a pas effectué de placements auprès de l'employeur. L'évolution de la réserve de cotisations d'employeur est présentée ci-après :

	2017 CHF	2016 CHF
Réserve de cotisations d'employeurs	2'000'000	0
Situation au 1 ^{er} janvier	0	0
Apport de l'exercice	2'000'000	0
Prélèvement de l'exercice	0	0

Cette réserve ne porte pas intérêt.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
7.1.1 Compte de régularisation actif	256'497	362'862
Intérêts courus	246'660	348'216
Autres comptes de régularisation	9'837	14'646

Passif	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
7.1.2 Autres dettes	4'240'769	15'070'034
Comptes en suspens (assurés actifs et rentiers)	402'217	357'626
Autres créanciers	3'838'552	14'712'408

7.1.3 Compte de régularisation passif	3'324'486	2'542'716
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	6'098	12'510
Loyers perçus d'avance	1'110'697	1'194'591
Autres comptes de régularisation	2'207'691	1'335'615

7.1.4 Provisions non techniques	8'996'000	9'030'000
Fonds de solidarité	8'975'000	8'975'000
Provisions pour risques	21'000	55'000

Répartition des provisions non techniques

Fonds de solidarité (art. 117 du Règlement)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe. Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

	2017 CHF	2016 CHF
Solde au 1 ^{er} janvier	8'975'000	8'975'000
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-65'274	-64'234
Attribution au taux technique (limitée aux dépenses nettes)	65'274	64'234
Solde au 31 décembre	8'975'000	8'975'000

Provision pour risques

Solde au 1 ^{er} janvier	55'000	55'000
Variation de la provision	-34'000	0
Solde au 31 décembre	21'000	55'000

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2017 CHF	2016 CHF
7.2.1 Cotisations supplémentaires de l'employeur	80'076'537	77'209'277
Cotisation spéciale de l'employeur (art. 19 Statuts) et autres	57'219'191	55'190'571
Cotisation de recapitalisation du plan ordinaire (art. 21 Statuts)	22'857'345	22'018'706
Charges		
7.2.2 Autres prestations réglementaires	7'005'664	6'680'789
Suppléments temporaires	6'940'390	6'616'554
Prestations du fonds de solidarité	65'274	64'234
Prestations du fonds de solidarité	65'274	64'234
Prestations mensuelles	48'425	54'480
Allocations uniques	16'849	9'754
7.2.3 Prestations de sortie	84'411'233	81'394'759
Prestations de libre passage en cas de sortie : - 2017, 1'436 assurés (2016 : 1'352) ont démissionné sans avoir droit à une pension	74'519'980	70'695'587
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce : - 2017, 100 (2016: 100) pour l'accession à la propriété - 2017, 35 (2016: 44) à la suite d'un divorce	7'029'609 2'861'644	7'685'051 3'014'121
7.2.4 Primes d'assurance	3'137'307	4'396'134
Primes d'épargne	695'745	778'309
Primes de risque	183'201	196'050
Primes pour frais de gestion	196'586	211'323
Apports uniques aux assurances	2'061'776	3'210'452
7.2.5 Frais d'administration	4'761'420	4'515'599
Coûts de l'administration générale	4'627'311 ¹⁾	4'407'763 ¹⁾
Conseil d'administration et Assemblées des délégués	215'011	191'728
Frais d'examen médicaux	22'700	22'267
Expertises, travaux techniques et divers	90'382	50'248
Frais de gestion des dossiers	4'299'217	4'143'520
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	104'004	104'464
Emoluments des autorités de surveillance	30'105	3'372
¹⁾ dont frais externes liés à l'analyse des mesures structurelles	128'545	74'174

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir points 6.9 et 6.10).
La Caisse ne supporte pas de frais de courtage, ni de frais de marketing et de publicité.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation (suite)

	2017 CHF	2016 CHF
Total des frais d'administration	4'761'420	4'515'599
Nombre d'assurés actifs / rentiers au 01.01.2018 / 2017	20'009	19'350
Frais d'administration en CHF par assuré actif / rentier	238	233
Frais pour mesures structurelles	5	3
Autres frais	233	230
Salaires cotisants	776'844'248	749'003'098
Frais d'administration en % des salaires cotisants	0.613 %	0.603 %
Frais pour mesures structurelles	0.017 %	0.010 %
Autres frais	0.596 %	0.593 %

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2016 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance sont en cours d'étude et/ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2017, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Attestation de l'expert de la Caisse



Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)
Attestation de l'expert agréé en
prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte (art. 38 des statuts). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 43 des statuts) et du plan de financement élaboré conformément aux dispositions fédérales sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (art 72a et suivants LPP), l'autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse en capitalisation partielle.

Au 31 décembre 2017, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 71.6 %. Le degré de couverture des assurés actifs s'établit quant à lui à 44.5 % à la même date. Les engagements envers les rentiers sont donc intégralement couverts. Le plan de financement 2017 prévoit l'atteinte d'un degré de couverture minimal de 64.2 % à fin 2017 et la satisfaction du degré de couverture initial des actifs de 21.5 %. A fin 2017, la situation financière de la Caisse respecte le plan de financement. En 2017, la Caisse a pu constituer une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 335.2 millions, ce qui représente 53 % de son nouvel objectif.

La Caisse applique les tables VZ 2015 (P2018) et constitue une provision de longévité. Les tables de mortalité sont adéquates et la provision de longévité est conforme aux directives techniques de la CSEP. Ces nouvelles tables VZ 2015 seront également intégrées dans les tarifs de libre passage qui seront introduits dans le nouveau plan de prévoyance dès le 1^{er} janvier 2019.

La Caisse applique un taux d'intérêt technique de 2.25 %. Ce taux est conforme à la directive technique n°4 de la CSEP puisqu'il n'excède pas le taux de référence de plus d'un quart de point à fin 2017. Pour les assurés actifs, ce taux technique de 2.25 % sera intégré dans les nouveaux tarifs de libre passage. A fin 2017, la Caisse a constitué une provision pour abaissement du taux d'intérêt techniques pour les assurés actifs.

Nous sommes finalement en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2017 :

- Le degré de couverture se situe à 71.6 % et le degré de couverture des actifs à 44.5 %. Le plan de financement est donc satisfait. La réserve de fluctuation de valeurs atteint 53 % de sa valeur-cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ont été adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée des délégués ainsi que par l'Autorité de surveillance LPP.

STEPHANE RIESEN
Directeur général adjoint, Associé
Expert agréé LPP

CHRISTOPHE NORMAND
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

Lausanne, le 4 avril 2018.

Rapport de l'organe de révision



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle SC-B - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse intercommunale de pensions, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse intercommunale de pensions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, aux statuts du 13 juin 2013 de la Caisse intercommunale de pensions ainsi qu'aux règlements.

Rapport de l'organe de révision (suite)



Page 2

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de la Caisse.

La limite réglementaire applicable aux placements en obligations libellées en monnaies étrangères n'était pas respectée à la date de clôture du bilan (voir point 6.1 de l'annexe).

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception de l'élément présenté au paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 28 mars 2018

BDO SA

René-Marc Blaser
Expert-réviseur agréé

Didier Bridy
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexes: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Inventaires

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14A-B

Broye – Vully

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Clos du Verger 7-9
- Hôpital 2 (anciennement Montillet 8)

Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 20-22
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59 bis

Gros-de-Vaud

Echallens

- Praz-Palud 2A-B-C

Jura – Nord vaudois

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

Le Sentier

- Amoureux 32

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

Yvonand

- Tannerie 1

Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9, 19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53
- Croix-Blanche 23

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

Lavaux – Oron

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

Pully

- Pallin 35-35A

Morges

Cossonay

- Bosquet 4
- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

Denges

- Plaine 8

La Sarraz

- Levant 17-19-21-23-25-27

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2A-B-C

Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 52
- Général-Guisan 86

Ouest lausannois

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6
- Forêt 10

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Renens

- Baumettes 74 A-B et 80
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Riviera – Pays-d'Enhaut

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20
- Closalet 8-10

Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

Autre canton

Genève – Meyrin

- International Center Cointrin (participation)

Liste des employeurs - communes, services et institutions

Au 1^{er} janvier 2018, la CIP assure 305 communes, services et institutions, soit au total 13'609 assurés actifs et 6'400 pensionnés (art. 5 des Statuts).

N = Nouvel employeur affilié

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	4	1
N372	2017	Aduna romandie, Lausanne	17	1
48	1963	AFIRO, Lausanne	60	20
501	1925	Aigle	67	68
74	1970	Allaman	3	4
3	1957	Apples	11	5
52	1976	Arnex-sur-Orbe	3	2
216	1992	Arsco S.A., Coppet	18	2
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	3	0
209	1991	Assens	6	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	1	2
236	1994	Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	225	51
332	2012	Association de communes AJERCO, réseau enfance Cossonay et région	92	3
330	2012	Association de communes RAS Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA)	290	35
369	2016	Association de Communes Vaudoises (AdCV), Mont-sur-Rolle	2	0
307	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	7	0
336	2012	Association des Polices du Chablais (EPOC)	65	5
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	1	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	4	2
341	2013	Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillAje)	42	0
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	0	0
370	2017	Association intercommunale du réseau d'accueil de jour Dame Tartine (AIRADT), Yens	27	1
315	2010	Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)	91	6
333	2012	Association intercommunale du SIS Morget	6	1
316	2008	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	43	4
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
313	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz St-Saphorin/Lavaux, (ACPRS)	1	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	2	1
152	1979	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), Gland	4	2
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	10	12
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	0
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne	0	0
339	2012	Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de la région de Rolle et environs (SIDERE)	7	1
274	2002	Association intercommunale scolaire d'Aubonne, Gimel et Etoy (ASSAGIE)	10	0
351	2014	Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE)	13	0
362	2015	Association intercommunale scolaire des Ormonts-Leysin (AISOL), Le Sépey	1	0
163	1982	Association intercommunale triage forestier du Suchet	3	0
354	2015	Association "Police de la région de Nyon" (PNR)	74	7
319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	48	1
337	2012	Association Police Région Morges (PRM)	73	9
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	681	268
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	236	86
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	606	156
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	42	10
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	762	214
353	2015	Association régionale d'action sociale ARAS Riviera, Vevey	108	10
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	92	13
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, (ARASOL)	71	12
249	1999	Association régionale pour l'Action Sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	62	12
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay, (ARASMA)	80	20
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	55	12
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle (AigleRégion)	5	1
N378	2017	Association scolaire centre Lavaux (ASCL), Puidoux	3	0
156	1981	Association scolaire de Terre Sainte (ASCOT), Coppet	2	5
340	2012	Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE)	3	0
180	1987	Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs (ASIABE)	4	1
243	1998	Association scolaire intercommunale d'Avenches et environs, (ASIA)	27	2
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz, (ASICOPE)	3	0

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs	
			assurés	pensionnés
335	2012	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	5	1
348	2014	Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)	21	3
344	2013	Association scolaire intercommunale de La Sarraz-environs et Veyron-Venoge	1	1
352	2014	Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	11	0
361	2015	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)	4	0
147	1978	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	9	4
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	220	62
303	2008	Association « sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	162	23
331	2012	Association "Sécurité Est Lausannois", Pully	60	9
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	4	11
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	11	2
5	1924	Aubonne	56	30
104	1931	Avenches	23	15
115	1968	B allaigues	8	4
6	1945	Baulmes	9	6
154	1980	Bavois	7	4
7	1951	Begnins	9	9
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	46	15
9	1961	Berolle	0	0
305	2008	Bettens	3	0
304	2008	Bioley-Orjulaz	2	0
510	1945	Blonay	54	38
338	2013	Bogis-Bossey	4	1
205	1991	Boussens	5	2
327	2012	Bourg-en-Lavaux	44	35
259	2000	Bournens	5	1
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	4	2
98	1970	Buchillon	5	4
288	2006	Bullet	7	1
120	1971	Bursinel	4	1
96	1966	Bursins	5	1
513	1951	Bussigny	82	51
148	1978	C entrale des forêts du Cercle de Cully	4	0
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	13	3
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	5	4
107	1967	Chardonne	15	12
81	1964	Château-d'Oex	31	24
141	1976	Chavannes-de-Bogis	5	5
188	1988	Chavannes-des-Bois	6	2
514	1928	Chavannes-près-Renens	84	51
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
371	2017	Chavornay	36	13
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	23	27
517	1951	Chexbres	13	15
87	1964	Commugny	13	7
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	1	2
103	1966	Coppet	31	9
73	1970	Corcelles-le-Jorat	4	1
112	1968	Corcelles-près-Payerne	9	5
518	1934	Corseaux	11	9
551	1969	Corsier	36	15
19	1935	Cossonay	33	18
106	1974	Crans-près-Céligny	13	8
520	1945	Crissier	83	47
95	1966	Cugy	20	12
22	1959	D aillens	10	1
201	1989	Denens	3	0
62	1980	Duillier	5	3
190	1988	Dully	5	2
23	1949	E challens	59	46
111	1967	Echandens	13	11
322	2011	Echichens	14	4
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	170	84
24	1932	Ecublens	178	74
77	1970	Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital de Morges	17	35
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges	86	36
94	1966	Essertines-sur-Rolle	3	2
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs	1	0
189	1988	Etablissement scolaire de Gland	0	1
97	1966	Etoy	15	7
167	1983	Eysins	5	1

**

**

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
134	1974	F aoug	7	0	
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	3	0	
356	2015	Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME)	84	2	
234	1994	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges	688	190	
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	4	0	
218	1992	Fondation des Acacias, Prilly	27	6	
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	13	9	
300	2008	Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	3	0	
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	2	1	
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	49	12	
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	21	2	
71	1970	Fondation la Solidarité - Service Social Familial, Lausanne	0	1	
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	60	13	
N373	2017	Fondation planète enfants malades (FPEM), Lausanne	4	0	
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	4	2	
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	124	41	
219	1992	Fondation Soins Lausanne	611	367	
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	51	4	
N374	2017	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Lausanne	22	0	
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	43	19	
258	2000	Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer (FVDC), Lausanne	16	6	
46	1978	Forel (Lavaux)	15	6	
27	1951	Founex	26	7	
N375	2017	Fourchette verte Suisse (FVCH), Lausanne	3	0	
28	1963	Froideville	14	3	
133	1974	G illy	4	2	
159	1982	Gimel	15	8	
137	1974	Gingins	10	8	
585	1964	Gland	117	38	
165	1982	Gollion	6	3	
529	1924	Grandson	30	17	
290	2006	Grens	1	0	
350	2014	Groupement forestier Broye-Jorat	4	0	
308	2009	Groupement forestier d'Apples	1	1	
298	2010	Groupement forestier de la Menthue	1	0	
309	2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	0	
265	2001	Groupement forestier du Mollendruz	1	0	
334	2012	Groupement forestier Leysin-Les Ormonts	8	0	
317	2010	Groupement forestier Payerne-Avenches	7	0	
31	1960	H ermenches	0	0	
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	1	2	
79	1964	Hôpital de Nyon	1	13	
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	4	19	
345	2014	Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais	1	38	
93	1974	I nstitution de Lavigny	48	78	**
320	2011	J orat-Menthue	9	3	
367	2016	Jorat-Mézières	25	11	
33	1962	Jouxpens-Mézery	11	3	
123	1972	Juriens	2	0	
40	1963	L 'Isle	7	5	
292	2006	La Chaux	2	0	
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	10	15	
277	2003	La Manufacture - Haute école des arts de la scène, Lausanne	28	1	
65	1970	La Sarraz	17	9	
534	1924	La Tour-de-Peilz	132	100	**
222	1992	Lausanne Région	5	2	
35	1951	Lavey-Morcles	7	2	
536	1946	Le Chenit	46	34	
37	1945	Le Lieu	11	5	
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	63	44	
357	2015	Les Clées	2	0	
39	1932	Leysin	35	31	
N376	2017	Ligue pulmonaire vaudoise (LPV), Lausanne	60	2	
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	25	17	
N377	2017	Ligue vaudoise contre le rhumatisme (LVR), Lausanne	3	0	
41	1947	Lonay	13	10	
158	1982	Longirod	5	2	
42	1938	Lucens	35	20	
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	2	
543	1930	Lutry	80	59	*

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
200	1990	M athod	3	0	
125	1973	Mex	4	2	
139	1975	Mies	16	7	
293	2007	Moiry	3	1	
145	1977	Molondin	1	0	
118	1971	Mont-la-Ville	0	1	
83	1964	Mont-sur-Rolle	9	13	
343	2013	Montanaire	12	5	
214	1992	Montcherand	2	0	
217	1992	Montilliez	5	1	
45	1960	Montpreveyres	3	1	
546	1924	Montreux	387	272	**
47	1956	Montricher	0	1	
548	1924	Morges	258	197	
109	1967	Morrens	5	3	
49	1938	Moudon	41	26	**
82	1964	N yon	388	269	**
140	1976	O ffice du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	26	7	
179	1986	Office du tourisme, Payerne	0	1	
51	1940	Ollon	74	57	
552	1924	Orbe	67	55	**
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	6	2	
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	322	86	
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	4	0	
550	1969	Ormont-Dessous	17	16	
90	1965	Ormont-Dessus	24	12	
329	2012	Oron	33	13	
253	1999	ORPC du district de Nyon	8	5	
131	1973	P ailly	4	3	
100	1966	Paudex	11	6	
553	1924	Payerne	104	84	*
54	1949	Penthalaz	22	13	
55	1963	Penthaz	8	4	
220	1992	Poliez-Pittet	4	1	
164	1982	Pompaples	5	3	
199	1990	Prangins	27	12	
598	1966	Préverenges	53	26	
56	1927	Prilly	139	118	
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	78	60	
29	2017	Promotion Santé Vaud, Lausanne	48	32	
273	2002	Protection civile district Morges	6	5	
57	1941	Puidoux	18	12	
558	1924	Pully	261	220	**
355	2015	R égion Morges, Renens	5	0	
559	1924	Renens	288	132	**
36	1984	Rennaz	5	4	
266	2001	Réseau Santé Région Lausanne	73	9	
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	2	6	
560	1945	Rivaz	1	1	
99	1966	Roche	11	8	
561	1924	Rolle	65	44	
302	2009	Romainmôtier-Envy	3	0	
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	26	18	
244	1998	S aint-Barthélémy	4	0	
117	1969	Saint-Cergue	10	13	
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	50	22	
312	2009	Saint-Oyens	3	1	
565	1938	Saint-Prex	45	31	
66	1957	Saint-Saphorin (Lavaux)	3	3	
67	1963	Saint-Sulpice	37	17	
563	1942	Sainte-Croix	50	54	
282	2005	Savigny	23	9	
366	2016	SDIS Gros-de-Vaud	1	0	
368	2016	SDIS Région Venoge	1	0	
166	1982	Service forestier intercommunal de la Venoge	2	0	
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	107	92	**
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Crissier	51	30	**
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	1	
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	12	3	
328	2012	Servion	12	8	

N° employeur	Année d'affiliation	Employeur	Effectifs		
			assurés	pensionnés	
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	7	3	
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	2	2	
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	1	1	
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	67	27	
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	3	
323	2011	Suscévaz	1	0	
21	1978	Sullens	6	1	
365	2016	Tartegnin	4	0	
132	1973	Tolochenaz	12	1	
213	1991	Treycovagnes	3	0	
285	2005	Triage des Auges	1	1	
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	0	
185	1987	Triage forestier des communes de l'Isle, Cuarnens et de La Coudre	1	0	
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1	
60	1965	Triage forestier intercommunal de Champvent	0	1	
59	1963	Triage forestier intercommunal de St-Cierges	1	1	
181	1987	Triage forestier intercommunal du Sepey-Martine-Mauremont	1	0	
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	0	
250	1999	TVT Services SA, Renens	16	3	
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	7	5	
321	2011	Valbroye	21	11	
571	1924	Vallorbe	40	36	*
43	1969	Valorsa S.A., Penthaz	16	16	
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	0	
572	1924	Vevey	423	270	**
573	1927	Veytaux	10	8	
574	1954	Villeneuve	46	41	
105	1967	Vufflens-la-Ville	7	5	
363	2016	Vufflens-le-Château	3	2	
75	1958	Vulliens	2	2	
76	1956	Yens	10	5	
577	1924	Yverdon-les-Bains	521	334	*
578	1952	Yvonand	31	15	
126	1973	Yverne	8	4	
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud)	0	34	
0		Membres libres (art. 148 des Statuts)	0	14	
		Employeurs sortis (art. 11, 12, 13a des Statuts)	0	92	

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Jeudi 14 juin 2018

à 15 heures

Halle des fêtes - Payerne

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire 2017
3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
4. Comptes annuels
5. Rapport de l'organe de révision
6. a) Election d'un membre suppléant représentant les assurés (en remplacement de M. Jean-Pierre Pernet, chef du personnel, Montreux)
b) Election d'un membre suppléant représentant les employeurs (en remplacement de M. Charles André Ramseier, syndic de Château d'Ex)
7. Informations sur le plan de prévoyance valable dès le 01.01.2019
8. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 32 des Statuts)

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée.



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'000 assurés, une fortune de plus de 3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Nous contacter

info@cipvd.ch
021 348 21 11

Informations et actualités

www.cipvd.ch